

Décembre 2024

La **LETTRE** de la **SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT **3**
LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL **4**
L'ACTUALITÉ DU CRSI **6**
DANS LES MÉDIAS **9**
ARRESTATION DE BOUALEM SANSAL **14**
SÉCURITÉ INTÉRIEURE : RECENSION **16**
Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2023 16
Rapport d'enquête du SSMI « Vécu et ressenti en matière de sécurité » 2023, victimation - délinquance et sentiment d'insécurité 18
Rapport Europol « Le terrorisme et le djihadisme en Europe en 2023 » 19
Rapport de la Cour des comptes « L'Ofast et les forces de sécurité intérieure affectées à la lutte contre les trafics de stupéfiants » 23
Rapport de la Cour des comptes « Les forces de police à marseille » 26
Rapport pour avis immigration, asile et intégration
Assemblée nationale - Projet de loi de finances 2025 29
Litanie des faits divers 31
POINT D'ACTUALITÉ MERCOSUR **38**
POINT SONDAGES **40**
PROJECTIONS DE CROISSANCE DE L'OCDE POUR LES PAYS MEMBRES DU G20 **43**
DOSSIER : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE **44**
L'IA dans tous ses états 46
Intelligence artificielle :
un levier dans la lutte contre la délinquance 50
Intelligence artificielle (IA) et défense 65
TRIBUNE DE FRÉDÉRIC DE LANOUVELLE **69**
RENCONTRE AVEC MOHAMED DOUHANE **71**
PAROLE AUX ADHÉRENTS **74**
DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CRSI **76**

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



THIBAULT DE MONTBRIAL

Chers amis,

L'instabilité politique qui s'est installée en France depuis 6 mois produit des effets dangereux pour la sécurité de notre pays.

Outre les enjeux budgétaires vitaux, la fragilité de notre pays l'expose plus encore à l'entrisme islamiste, ainsi qu'à la violence et à la corruption qui accompagnent l'essor du narcotrafic.

La popularité de Bruno Retailleau après 3 mois passés à Beauvau illustre encore, si besoin en était, l'ampleur de l'attente de notre population en matière d'autorité.

Il est plus que jamais indispensable que la France dispose d'un attelage homogène et cohérent entre les ministères de l'Intérieur et de la Justice, et que les budgets régaliens (défense incluse) soient sanctuarisés. Si le socle de notre État ne redevient pas solide, le reste risque fort de devenir dérisoire…

En marge de ces enjeux majeurs, le CRSI poursuit ses travaux.

Vous trouverez ci-après nos contributions au débat public ainsi que différentes productions de nos membres. Des résumés de rapports officiels importants vous sont également proposés. Enfin ce nouveau numéro de notre Lettre de la Sécurité Intérieure vous permet de découvrir un dossier passionnant, pour réfléchir à une question incontournable dans les mois et les années qui viennent : comment optimiser la sécurité de nos concitoyens grâce à l'intelligence artificielle.

N'hésitez pas à partager largement cette Lettre de la Sécurité Intérieure autour de vous !

Je vous souhaite à tous un joyeux Noël, ainsi qu'une très heureuse année 2025.

Bonne lecture !

Thibault de MONTBRIAL
Président du CRSI

LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



GUILLAUME LEFÈVRE

Chers lecteurs, chers adhérents et partenaires, chers amis,

Je me réjouis une fois encore de vous écrire ces quelques lignes, à l'occasion de notre nouvelle Lettre de la Sécurité Intérieure.

L'actualité est toujours très chargée en matière de sécurité intérieure, nous y sommes habitués, et c'est bien aussi pour cette raison que le CRSI poursuit son développement comme l'élargissement de son spectre, autour des questions de souveraineté, intimement liées à celles de la sécurité (nationale, devrait-on le rappeler ?).

Notre action s'inscrit dans une dynamique d'analyse, de réflexion, de réponse et de contribution aux enjeux de plus en plus importants, et face aux menaces aussi, multiples et protéiformes, et permanentes, qui évoluent sans cesse et nous obligent.

Dans ce cadre, ce nouveau numéro fera la part belle à l'intelligence artificielle (IA), parfois menaçante, et souvent utilisée d'ailleurs comme un outil puissant de désinformation, mais pouvant aussi représenter de nombreux avantages.

L'IA suscite de nombreuses interrogations également, en sécurité intérieure d'abord :

Les outils développés par l'IA entraînent-ils les politiques de sécurité publique vers de l'action prédictive ou sont-ils avant tout des outils de rationalisation de l'activité policière (en fournissant par exemple à la hiérarchie policière des indicateurs plus précis sur l'action des policiers de terrain) ?

On se demandera comment les procédés algorithmiques changent les modes de connaissance et de représentation des phénomènes de délinquances : passe-t-on d'une police de l'information au « big data policing » ?

Comment gérer l'industrialisation de l'IA à destination de la sécurité intérieure avec cette croisée des chemins entre les développements scientifiques de l'IA, leurs appropriations par les industriels (de la sécurité privée, des firmes du numérique et des entreprises de services urbains), et les politiques de prévention de la délinquance des pouvoirs publics locaux ?

L'IA enfin est intimement liée à la souveraineté, particulièrement dans la sphère numérique naturellement, dans un contexte où la protection des données stratégiques et la souveraineté numérique sont devenues des priorités majeures pour les entreprises et les institutions.

Il faut par exemple saluer l'opérateur de cloud français, OUTSCALE, filiale et marque de DASSAULT SYSTEMES, qui avec une offre de Large Language Model as a Service (LLMaaS), en partenariat avec Mistral AI, d'intelligence artificielle générative unique, permet aux organisations de créer et déployer rapidement des applications d'IA générative dans un environnement souverain et sécurisé, en garantissant la protection complète de la propriété intellectuelle et des données sensibles, reposant sur le premier Cloud à avoir reçu la qualification SecNumCloud 3.2 de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) en 2023.

Cette qualification assure que les données hébergées sont immunisées contre les lois extraterritoriales, en particulier celles émanant de juridictions non européennes, offrant ainsi aux utilisateurs une totale maîtrise de leurs informations stratégiques.

Comme vous le voyez, c'est une vraie question de souveraineté, et les choix d'un opérateur souverain, ou d'une solution souveraine et sécurisée, sont primordiaux et ont un impact certain.

Le sujet est autant passionnant que sérieux !

Je vous souhaite donc une bonne lecture et n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires sur nos réseaux.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année,



Guillaume LEFEVRE
Secrétaire général du CRSI

L'ACTUALITÉ DU CRSI

CONFÉRENCE À MONTPELLIER

Jeudi 24 octobre, Thibault de Montbrial était l'invité d'une association montpelliéraine pour échanger sur le thème *"La sécurité, un enjeu majeur dans un climat politique complexe."* Près de 100 personnes ont pu poser leurs questions et poursuivre les échanges autour d'un dîner.



PARTICIPATION AUX ASSISES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE SAINT-PRIEST (RHÔNE)

Mardi 5 novembre, Gilles Gascon, maire LR de Saint-Priest, lançait la première édition des assises de la sécurité en présence de nombreux élus locaux. Le sénateur LR Étienne Blanc est intervenu sur la problématique du narcotrafic sur laquelle il avait corédigé un rapport parlementaire avec le sénateur PS Jérôme Durain en mai 2024. Marie-Hélène Thoraval, maire DVD de Romans-sur-Isère et membre du Comité stratégique du CRSI est également intervenue pour partager son expérience terrain et appeler les autorités à un "*sursaut de courage*". Thibault de Montbrial a pris la parole pour revenir sur l'ensemble des problématiques sécuritaires qui polluent le quotidien des Français et sur le rôle que les élus locaux et les polices municipales peuvent jouer pour y faire face. 400 personnes participaient à cette journée de travail.



CONFÉRENCE LIVE SUR LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

Jeudi 7 **novembre**, Agora Managers accueillait le CRSI pour organiser une conférence (retransmise en direct sur les réseaux sociaux) consacrée aux enjeux de souveraineté énergétique avec Fabien Bouglé.



VISITE DU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS



Mercredi 20 novembre, une délégation du CRSI accompagnait Thibault de Montbrial pour visiter le Salon des Maires et des Collectivités. L'occasion d'échanger pendant 4 heures avec de nombreux acteurs locaux.



CONFÉRENCE POUR LE CERCLE TROCADÉRO



Mercredi 20 novembre,

Thibault de Montbrial donnait une conférence pour les adhérents du Cercle Trocadéro. Il est revenu sur l'état de notre pays, qui traverse une crise économique et institutionnelle, alors que l'islamisme et le narcotrafic se répandent rapidement en France.

Mercredi 11 décembre, le CRSI organisait une conférence pour ses adhérents.

Florence Bergeaud-Blackler, anthropologue, spécialiste des réseaux fréristes et membre du Comité stratégique a pu présenter le Centre Européen de Recherche et d'Information sur le frérisme (CERIF) qu'elle vient de lancer. La soirée s'est poursuivie autour d'un cocktail.

"*Le férisme rassemble chercheurs et experts européens pour analyser le frérisme, ses origines, ses alliances et son impact sociopolitique. Le CERIF éclaire les politiques publiques, tout en diffusant des connaissances par des publications et des conférences.*"



ARRESTATION DE BOUALEM SANSAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES MEMBRES DU COMITÉ STRATÉGIQUE

CRSI
Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le vendredi 22 novembre

ARRESTATION DE BOUALEM SANSAL

Nous avons appris avec stupeur l'arrestation de notre ami Boualem Sansal, membre du comité stratégique du CRSI, par la police algérienne le samedi 16 novembre à l'aéroport d'Alger alors qu'il descendait d'un avion en provenance de Paris.

Boualem Sansal est un écrivain de talent qui a obtenu la nationalité française en 2024. Il a été un témoin attentif de la montée en force de l'islamisme qui a conduit dans les années 90 à la guerre civile en Algérie, ainsi que des dérives du gouvernement algérien. Son expérience l'a conduit à défendre avec cœur la laïcité et la démocratie dont il connaît la fragilité.

Nous nous associons à la demande adressée par notre président Thibault de Montbrial au Président de la République Emmanuel Macron et au Premier ministre Michel Barnier, d'exiger sans délai la libération de notre compatriote et ami auprès des autorités algériennes.

Les 15 membres du comité stratégique du CRSI

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EMMANUEL MACRON ET AU PREMIER MINISTRE MICHEL BARNIER

CRSI
Centre de Réflexion
sur la Sécurité Intérieure

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République

Monsieur Michel Barnier
Premier ministre

Paris, le 22 novembre 2024

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Premier ministre,

J'ai appris avec stupéfaction l'interpellation de Boualem Sansal samedi dernier par les autorités algériennes.

Boualem Sansal est bien plus qu'un ami. C'est un homme éclairé, courageux, que son expérience de vie en Algérie a conduit à dénoncer tout à la fois le péril que constituent l'islamisme et les dérives anti-démocratiques d'un régime à bout de souffle.

Je vous exprime par la présente mon inquiétude profonde pour le sort de Boualem Sansal, et vous demande, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, d'engager toute la force de la parole de la France auprès des autorités algériennes afin que notre compatriote retrouve la liberté sans délai.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de ma haute considération,

Thibault de Montbrial
Président du CRSI

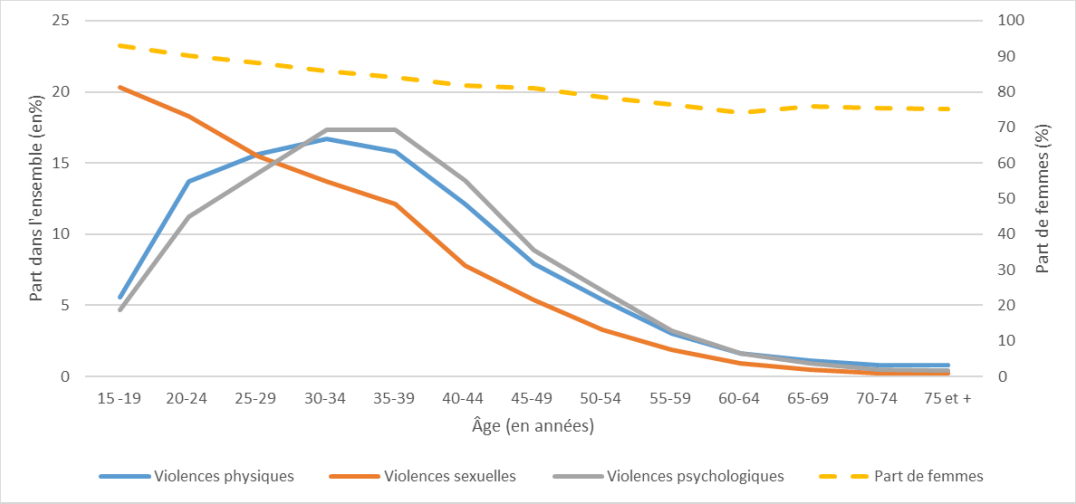
Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure, 10 rue Cimarosa - 75116 Paris
Tél: 01 43 80 15 25 - secretariat@crsi-paris.fr

SÉCURITÉ INTÉRIEURE : RECENSION

LES VIOLENCES CONJUGALES ENREGISTRÉES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ EN 2023

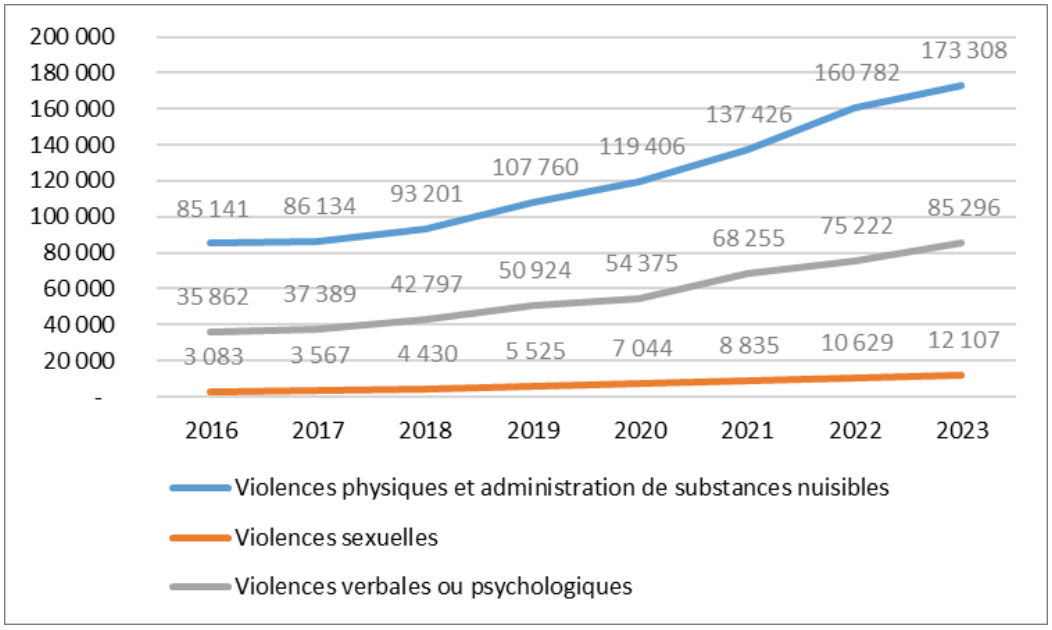
Le 6 novembre, le ministère de l'Intérieur a publié les chiffres 2023 des violences conjugales enregistrées par les services de sécurité. La police et la gendarmerie ont enregistré 271 263 actes de violence, dont 552 homicides (115) ou tentatives d'homicide (437). Ces chiffres sont en augmentation de 10% par rapport à 2022.

- **271 263 victimes de violences conjugales** (+10% en un an) [1]
- **552 homicides** (115) ou **tentatives d'homicide** (437) (+8%)
- 173 308 violences physiques et administration de substances nuisibles (+8%)
- 12 107 violences sexuelles (+14%)
- 85 296 violences verbales ou psychologiques (harcèlements et menaces) (+13%)
- **85% des victimes sont des femmes**, dont 90 et 93% sur les catégories 15-19 et 20-24 ans, et, entre 74 et 78% sur les catégories allant de 50 à 75+.
- 74% des victimes de violences physiques ont entre 20 et 44 ans
- 80% des victimes de violences sexuelles ont entre 15 et 39 ans, 20% entre 15 et 19 ans et 18% entre 20 et 24 ans
- 74% des victimes de violences psychologiques ont entre 20 et 44 ans
- 86% des mis en cause sont des hommes, 14% sont des femmes

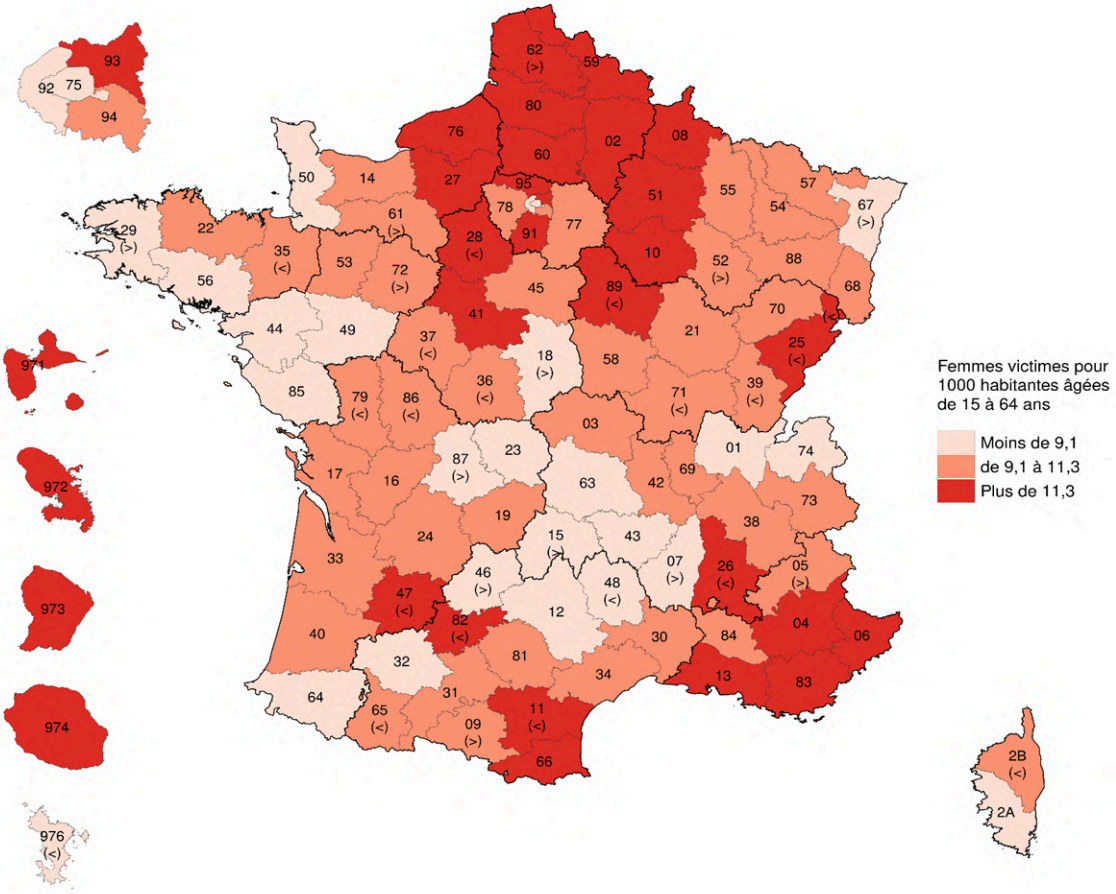


[1] Ministère de l'Intérieur

Évolution des violences conjugales depuis 2016



Répartition géographique



RAPPORT D'ENQUÊTE DU SSMSI « VÉCU ET RESSENTI EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ » 2023, VICTIMATION - DÉLINQUANCE ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publiait **le 14 novembre 2024** l'enquête nationale de la statistique publique *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)* en 2023. *Cette enquête vise à mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie ;analyser les préoccupations de la population en matière de sécurité et leurs opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité sur le territoire français. Enfin, en questionnant directement la population,* ***l'enquête vise à refléter le plus fidèlement possible la réalité vécue sur le territoire****, sans se restreindre aux personnes qui portent plainte.*

Principales atteintes constatées en 2022[2]

- 3 736 000 vols ou tentatives de vols visant la voiture
- 2 709 000 actes de vandalisme contre la voiture
- 2 445 000 débits frauduleux
- 2 210 000 injures
- 1 668 000 discriminations (+52% par rapport à 2022)
- 1 664 000 arnaques
- 1 623 000 harcèlements moral
- 1 464 000 violence sexuelles non physiques
- 1 398 000 vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture
- 1 375 000 vols ou tentatives de vols sur résidence principale

Sentiment d'insécurité et préoccupation sécuritaire

	Ensemble	Femmes	18 à 24 ans	65 à 74 ans	Unité urbaine de Paris	Hors unité urbaine
Satisfaction envers l'action nationale des forces de sécurité	56	55	43	66	52	58
Satisfaction envers l'action de proximité des forces de sécurité	53	51	45	59	51	52
Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village*	21	24	28	17	26	10
Sentiment d'insécurité au domicile*	14	16	15	13	15	11
Sentiment d'insécurité dans les transports, gares, stations, aéroports, etc.*	40	46	53	31	52	35
Renoncement à sortir seul de chez soi pour des raisons de sécurité*	19	29	27	18	20	15

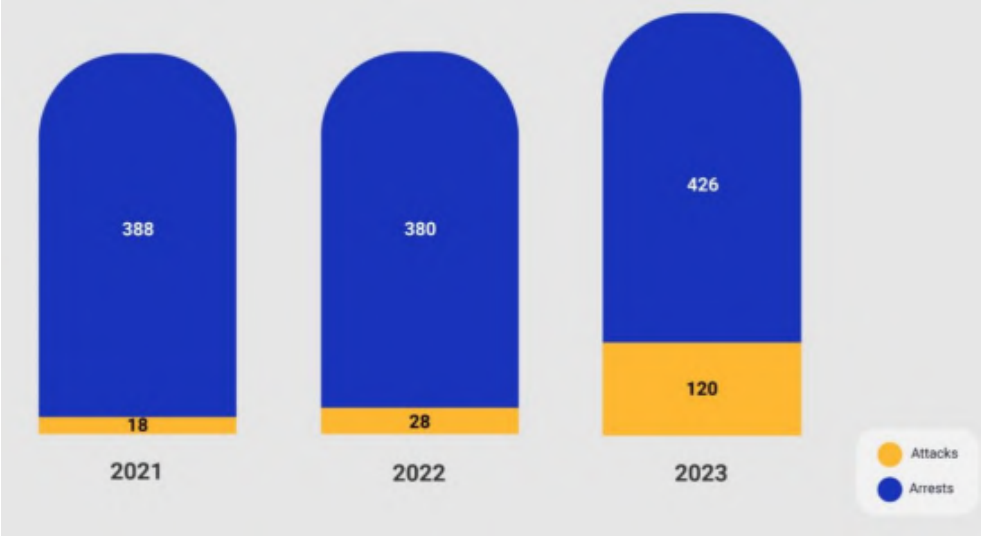
[2] Rapport d'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » 2023, victimation - délinquance et sentiment d'insécurité

	Nombre de victimes en milliers		Tendance d'évolution du nombre de victimes de 2021 à 2022[1]	Évolution du nombre de victimes de 2021 à 2022[1]
	2022	2021		
Atteintes aux personnes				
Violences physiques (hors vol)	603	522	↗	+16 %
Violences sexuelles[2]	1 464	1 483	ns	ns
violences sexuelles physiques	*270*	*252*	*ns*	*ns*
violences sexuelles non physiques[2]	*1 311*	*1 352*	*ns*	*ns*
Violences conjugales[2]	480	436	ns	ns
Harcèlement moral	1 623	1 556	ns	ns
Menaces	972	924	ns	ns
Injures	2 210	2 051	↗	+8 %
Atteintes à la vie privée	287	314	ns	ns
Discriminations	1 668	1 096	↗	+52 %
Atteintes aux biens				
Vols et tentatives de vol avec ou sans effraction (résidence principale)	1 375	1 309	↗	+5 %
vols et tentatives de vol avec effraction	*889*	*850*	*ns*	*ns*
vols sans effraction	*595*	*564*	*ns*	*ns*
Actes de vandalisme contre le logement	1 044	1 010	ns	ns
Vols et tentatives de vol visant la voiture	3 736	3 483	↗	+7 %
vols et tentatives de vol de voiture	*421*	*457*	*ns*	*ns*
vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture	*1 398*	*1 309*	↗	*+7 %*
actes de vandalisme contre la voiture	*2 709*	*2 612*	↗	*+4 %*
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	252	190	↗	+33 %
Vols et tentatives de vol de vélo	815	765	ns	ns
Vols				
Vols et tentatives de vol avec violence ou menace	280	274	ns	ns
Vols et tentatives de vol sans violence ni menace	882	832	ns	ns
Délinquance économique et financière				
Arnaques	1 664	-	[3]	[3]
Débits frauduleux	2 445	2 154	↗	+14 %
Tentatives de corruption dans un cadre professionnel	191	-	[4]	[4]

RAPPORT EUROPOL « LE TERRORISME ET LE DJIHADISME EN EUROPE EN 2023 »

Le rapport TE-SAT 2024 de l'Europol, publié **le 16 décembre 2024**, intitulé *European Union Terrorism Situation and Trend Report*, fournit une analyse approfondie de la menace terroriste au sein de l'Union Européenne pour l'année 2023. Publié annuellement, ce document vise à offrir une vue d'ensemble des tendances, des statistiques et des dynamiques du terrorisme dans l'UE. Il inclut des données sur les attaques terroristes achevées, les projets d'attaques déjoués, les arrestations et les décisions judiciaires liées aux infractions terroristes. **68% des attaques terroristes en Europe sont liées au djihad en 2023**.

Attaques terroristes (réalisées, ratées, déjouées) et arrestations pour infractions terroristes

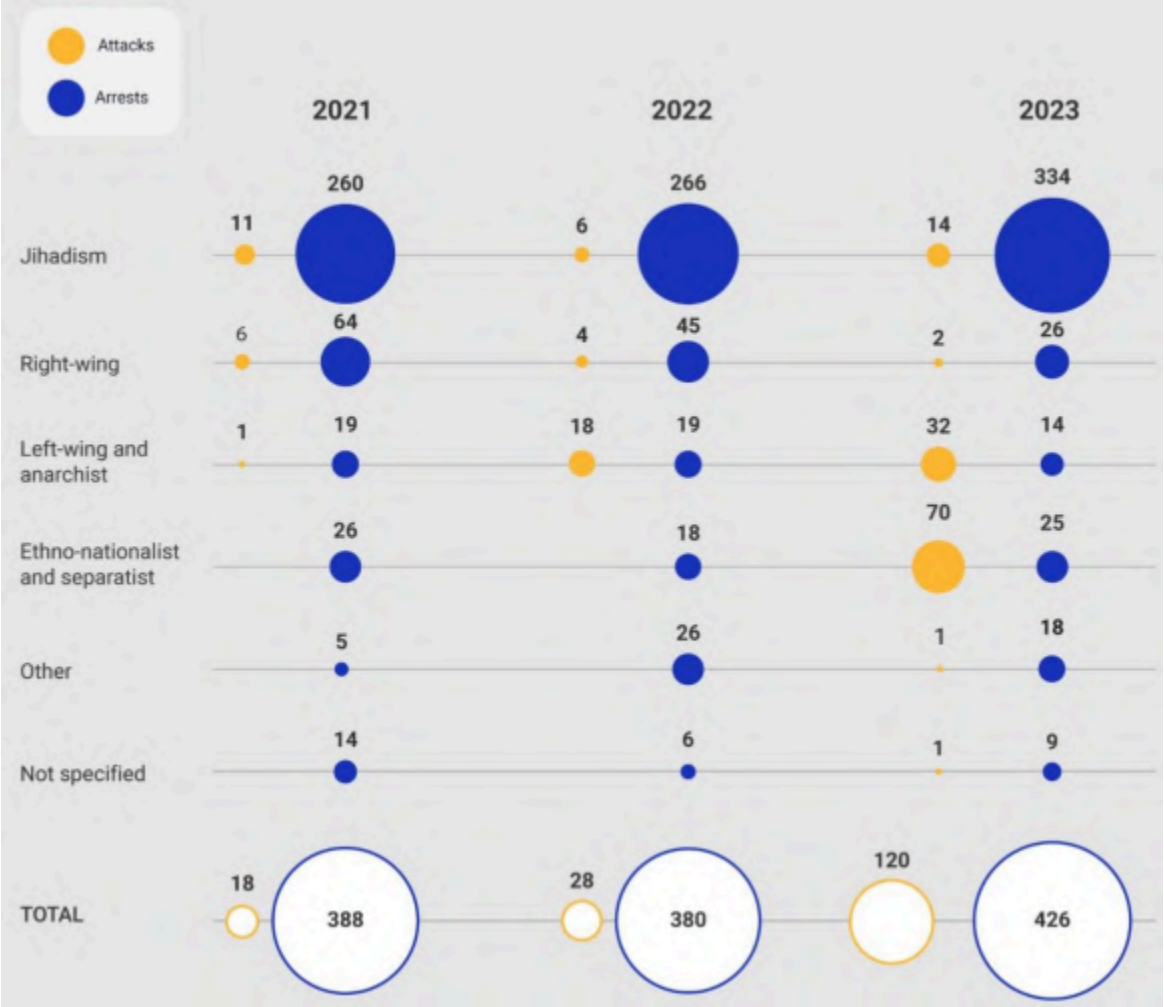


[3]

- Depuis 2018, les attaques terroristes ont été multipliées par 6,7, passant de 18 à 120
- Le nombre d'arrestations liées aux terrorisme a été multiplié par 1,1
- Leur nombre total est passé de 406 à 546, soit une multiplication par 1,34

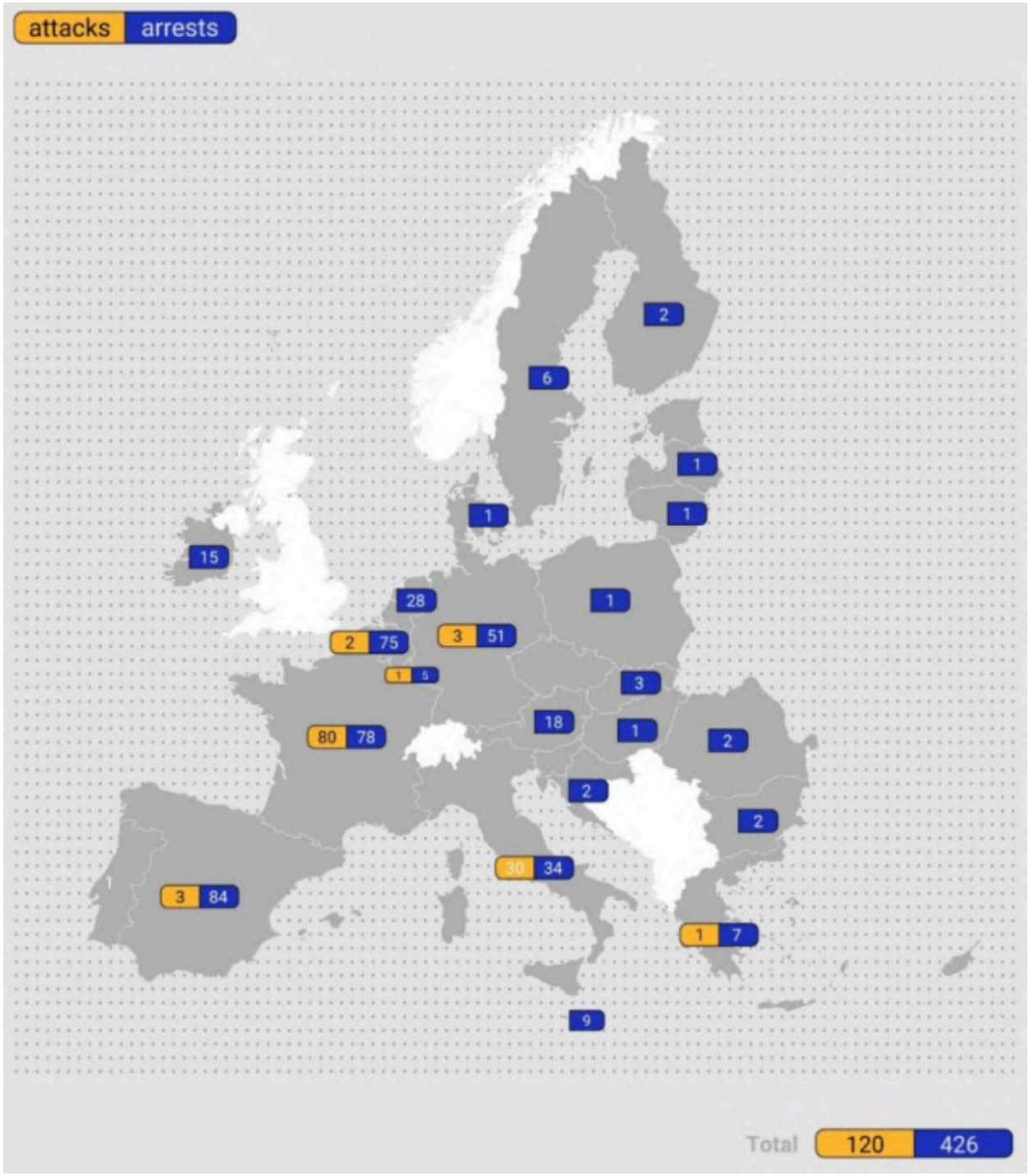
[3] Rapport TE-SAT 2024 de l'Europol

D'où vient la menace ?



- 348 des 546 menaces sont liées au djihad, soit 63,7% de l'ensemble, 68% pour les attaques
- 28 des 546 menaces sont liées à l'extrême-droite, soit 5,1%
- 46 des 546 menaces sont liées à l'extrême-gauche, soit 8,4%
- 95 des 546 menaces sont liées à l'ethno-nationaliste et au séparatisme, soit 17,4%
- Les autres menaces représentent 5,3%

Répartition de la menace sur le sol des États membres de l'UE en 2023



RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES « L'OFAST ET LES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE AFFECTÉES À LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE STUPÉFIANTS »

Le 27 novembre 2024, la Cour des comptes publiait un rapport sur l'Ofast et les forces de sécurité intérieure affectées à la lutte contre les trafics de stupéfiants. La France, comme les autres pays européens, est exposée à une menace grave liée aux trafics de stupéfiants. Elle est une cible privilégiée par les narcotrafiquants, du fait de sa proximité avec les principaux centres de production (Amérique Latine, Maghreb, Nord de l'Europe) et de ses infrastructures de transport, qui autorisent la circulation nationale et européenne des produits. Elle est à la fois un **marché** pour écouler les drogues, un **espace de transit** et une **zone de rebond** où la marchandise passe d'un mode de transport à un autre.

- La France est fortement exposée au narcotrafic pour des raisons stratégiques [4]
- Le marché européen est en pleine expansion, **3,5 milliards d'euros** de bénéfices en France en 2023
- En France, 600 000 personnes disent avoir consommé au moins une fois dans l'année de la cocaïne en 2022 (1 adulte sur 10 en a consommé au moins une fois au cours de sa vie
- 400 000 disent avoir consommé des drogues de synthèse au moins une fois dans l'année
- 900 000 consommateurs de quotidiens de cannabis en 2019 (+200% en 12 ans)
- L'usage et le trafic de stupéfiants est passé d'une **couverture** de 54% des **communes** en 2016 à **79%** en **2022**, même s'ils sont essentiellement concentrés sur 10% des communes
- ¼ des transactions sont dématérialisées et la livraison se fait désormais à domicile
- La criminalité associée augmente, le trafic se professionnalise : des multinationales travaillent avec des réseaux de distributions locaux
- Les gains générés alimentent des guerres des territoires où les trafiquants exploitent une main-d'œuvre "*fragile*", le pouvoir financier des organisations facilite la corruption et nourrit les activités de blanchiment, ce qui nécessite la collaboration des polices concernées
- La lutte antistupéfiants représente 6% de l'activités des forces de sécurité intérieure pour un coût de 1,8 milliards d'euros en cas de forte mobilisation des effectifs (8,72%)
- L'Ofast a été créé par le décret du 26 décembre 2019 pour lancer une nouvelle dynamique dans cette lutte
- 55 millions d'euros de budget en 2023; augmentation du budget de 51%

[4] Cour des Comptes

depuis son lancement; mise en place de cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants; émergence d'un réseau d'actions et de partage d'informations

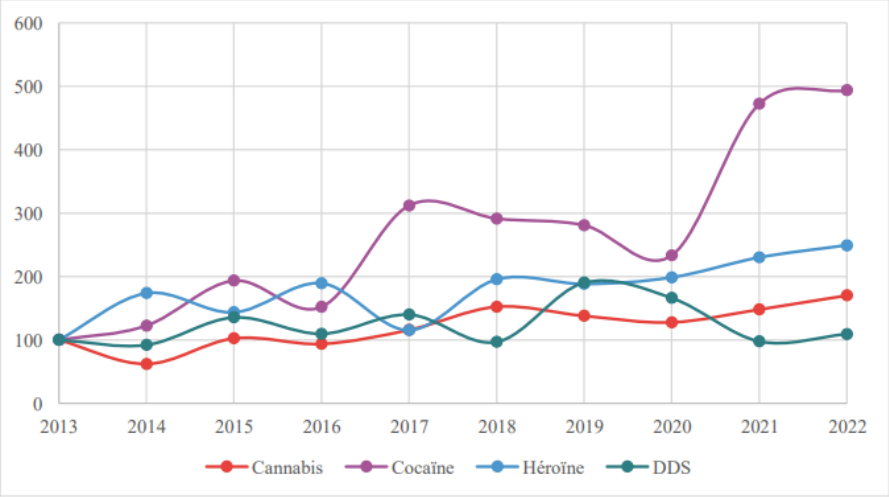
- La coordination de l'Ofast peut être améliorée, notamment en raison du caractère international de la lutte antistupéfiants
- L'apport de compétences transversales à la lutte contre le trafic de stupéfiants doit être renforcé : renseignement et analyse criminelle, Tracfin (service de renseignement financier), BRI (brigades de recherche et d'intervention), GOS (groupes d'observation et de surveillance), GIR (groupes interministériels de recherche
- Après une décrue initiale de 25% des points de deal, leur nombre s'est ensuite stabilisé, les saisies et les mises en cause n'ont cessé d'augmenter mais "*une stratégie claire doit être rapidement formalisée dans un nouveau plan de lutte*"
- La **lutte contre le blanchiment** reste insuffisamment développée bien que particulièrement efficace
- **Sécuriser massivement les enceintes portuaires** et la lutte contre la corruption sont actuellement à l'étude

Principaux flux [5]

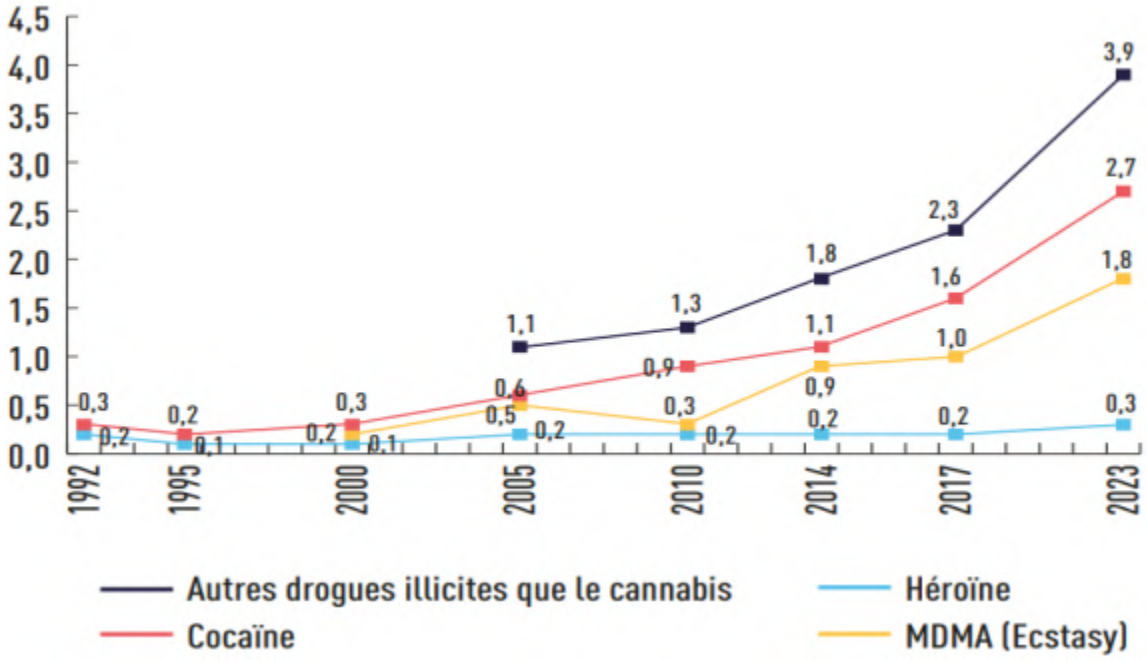


[5] Ofast

Évolution des saisies de stupéfiants (base 100 en 2013)



Consommation dans l'année des principales drogues hors cannabis parmi les 18-64 ans



RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES « LES FORCES DE POLICE À MARSEILLE »

Le 21 octobre 2024, la Cour des comptes publiait un rapport sur l'action policière à Marseille, l'une des villes françaises les plus touchées par la délinquance et le banditisme, soulignant la délinquance concentrée dans les quartiers nord et dans le centre-ville (liée à la pauvreté et au trafic de stupéfiants). Le plan "Marseille en Grand" a apporté des renforts, mais le déficit d'effectifs et la gestion des ressources humaines restent problématiques. La gouvernance policière manque de clarté. La lutte contre le narcotrafic éclipse d'autres formes de criminalité, alors que Marseille peine à attirer et à retenir les policiers.

- ¼ de la population marseillaise sous le seuil de pauvreté [6]
- 10% des actifs en recherche d'emploi
- 4100 agents de la Police nationale
- 500 agents de la police municipale en 2023, 800 prévus en 2026
- Les heures supplémentaires ont quadruplées depuis 2016
- +34% d'augmentation des jours d'arrêt maladie pour la police aux frontières
- +300% des jours d'arrêt maladie pour la police judiciaire
- 2021 : Lancement du plan "*Marseille en Grand*"
- +de 400 agents de police ajoutés
- +2 compagnies républicaines de sécurité ajoutées
- +de 200 véhicules ajoutés
- +de 2000 caméras piétons ajoutés
- +de 5000 terminaux téléphoniques ajoutés
- 90 des 500 caméras de vidéoprotection prévues étaient opérationnelles au 30 juin 2024
- 2024 : "*La réforme de la police nationale a créé une organisation territoriale instituant un directeur unique et visant à améliorer la cohérence et le décloisonnement des services, mais elle a suscité des inquiétudes en interne*"
- "*La police à Marseille rencontre des problématiques de ressources humaines reflétant les tendances nationales, notamment en raison du rythme binaire*"
- "*Malgré ces renforts, qui n'ont pas comblé les départs, le déficit d'effectifs reste élevé, et leur niveau est inférieur à celui de 2017*", ce qui entrave l'approche globale.
- "*Si 40 % des points de deal ont été démantelés et plusieurs têtes de réseaux interpellées, les résultats devront être évalués dans la durée*" (cette stratégie de pilonnage soutient l'approche globale)
- En 2023, 62% des tueurs ou auteurs de tentatives d'assassinat sur fond de trafic de drogue avaient moins de 21 ans

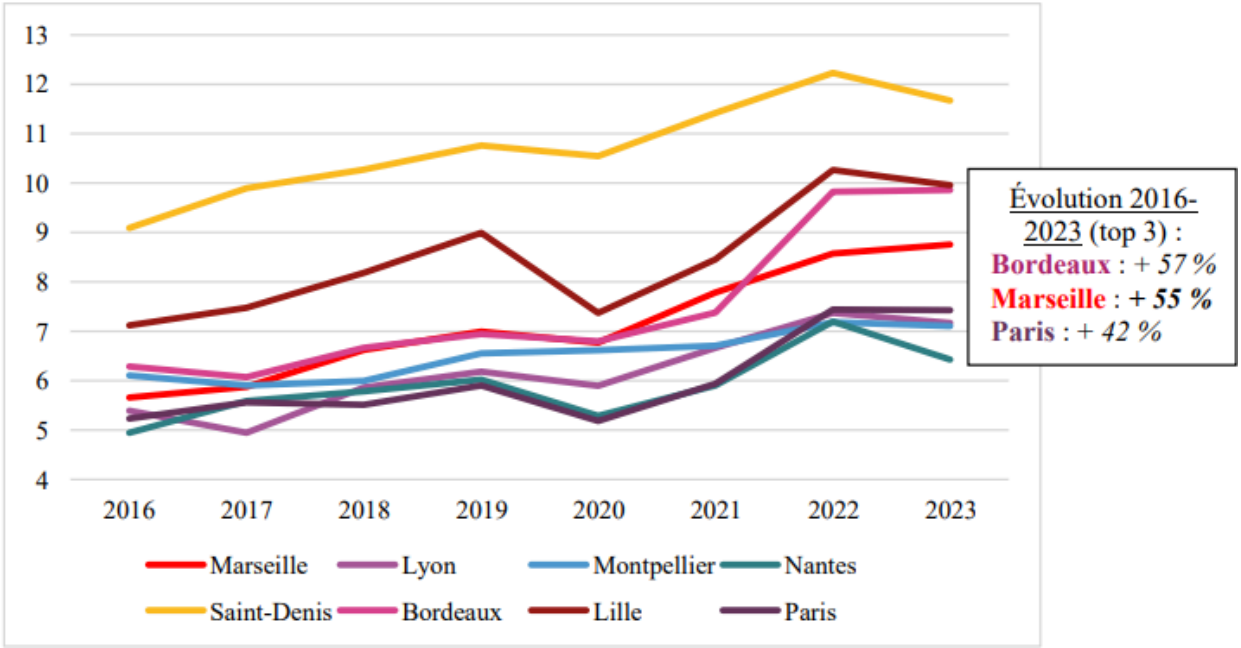
[6] Cour des comptes

- 30€/jour pour un coursier, 60€ pour un guetteur, 150€ pour un vendeur, 1500€/mois pour un nourrice, entre 4000 et 5000€/mois pour un gérant de point de deal

Délinquance par grande ville (taux pour 1000 habitants ou logements en 2023)

	Marseille	Bordeaux	Lille	Lyon	Montpellier	Nantes	Paris	Saint-Denis
Cambriolages	12,1	9,9	8,7	8,0	7,9	8,5	8,6	5,5
Coups et blessures volontaires	8,8	9,9	10,0	7,2	7,1	6,4	7,4	11,7
dont hors intrafamiliaux	4,4	5,6	6,0	4,8	4,2	4,6	4,8	6,2
dont intrafam.	4,3	4,3	4,3	2,8	2,9	2,8	3,0	5,1
Trafic de stupéfiants	2,6	1,1	2,5	1,0	0,6	1,1	2,1	6,0
Usage de stupéfiants	15,5	6,1	12,0	6,7	4,6	4,0	9,1	7,9
Violences sexuelles	1,5	2,5	2,6	1,9	1,3	1,8	2,0	2,3
Vols avec armes	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,5
Vols de véhicules	7,8	3,5	4,2	4,3	3,1	4,1	3	3,9
Vols violents sans arme	3,2	3,4	3,9	3,4	2,9	1,9	4,6	7,3
Vols sans violences	18,7	35,9	32,3	37,0	25,8	20,9	52,5	33,8

Évolution du taux des coups et blessures volontaires entre 2016 et 2023 (pour 1000 habitants)



Atteintes aux fonctionnaires de police en service à Marseille

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	1 050	1 095	1 355	1 471	1 264	1 256	1 233	959
dont violences	491	520	625	727	583	608	590	477

Infractions à la légalisation sur les stupéfiants à Marseille

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Usages	3 153	2 327	1 977	1 525	2 689	9 395	14 613	**11 399**
dont AFD					*1 727*	*8 197*	*13 422*	***11 233***
Trafics	498	652	585	791	784	1 273	1 620	**1 735**
Mis en cause pour trafics	661	870	668	988	991	1 536	1 706	**1 942**

Saisie dans les Bouches-du-Rhônes

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution
Cannabis	7 430	3 306	6 217	5 540	7 030	**- 5 %**
Cocaïne	374	3 673	666	2 425	363	**- 3 %**
Armes à feu	641	546	734	1 216	1 174	**+ 83 %**
dont fusils d'assaut	*5*	*15*	*23*	*73*	*107*	**+ 2040 %**
Avoirs criminels (en M€)	8,07	16,27	19,96	28,97	23,62	**+ 193 %**

Taux d'intervention

	2019			2023		
	Taux d'inter.	**Après appel 17**	**Délai d'inter.**	**Taux d'inter.**	**Après appel 17**	**Délai d'inter.**
Marseille	47	96 %	37 min 58 sec	46	55 %	10 min 17 sec
Lyon	185	63 %	24 min 31 sec	159	70 %	11 min 18 sec
Montpellier	50	60 %	08 min 45 sec	62	49 %	08 min 36 sec
Nantes	109	84 %	23 min 59 sec	110	54 %	07 min 46 sec
Paris	/	/	08 min 38 sec	/	/	07 min 47 sec

RAPPORT POUR AVIS IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION ASSEMBLÉE NATIONALE - PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Le rapport pour avis de la mission immigration, asile et intégration du projet de loi de finances 2025, présenté par la députée Brigitte Klinkert (Renaissance), *"concentre son analyse sur la politique diplomatique de la France en matière de laissez-passer consulaire (LPC) face à l'enjeu de l'éloignement des ressortissants étrangers en situation irrégulière. La* ***faible délivrance des LPC*** *de ceux-ci est en effet l'une des principales raisons du défaut d'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF), ce qui soulève des* ***problématiques****, notamment* ***diplomatiques****."*

- 137 730 étrangers de toutes nationalités étaient visés par une OQTF en France en 2023 [7]
- 47 535 Maghrébins étaient visés par une OQTF, soit 34% du total français
- En France, sur 10 625 éloignements effectifs, 3 625 concernaient des ressortissants du Maghreb
- Taux d'expulsion global en France : 7,7%; taux d'expulsion en France pour les Maghrébins : 7,6%
- Comparativement en UE : 484 160 expulsables de toutes nationalités, dont 106 455 Maghrébins, soit 22% du total européen
- 91 465 ont quitté le territoire de l'UE après une obligation, pour 8 590 Maghrébins
- Taux d'expulsion global en Europe : 19%; taux d'expulsion pour les Maghrébins en Europe : 9,4%
- En France, en 2023, 2 120 éloignements ont été annulés
- 96% de ces annulations sont dues à des refus de délivrance de laissez-passer consulaires.
- 8 141 libérations de CRA ont eu lieu en 2023, soit 678 par mois (500/mois depuis janvier 2024)
- 1 697 refus d'embarquer en 2023, soit 140 par mois
- Durée moyenne de rétention de 31 jours en 2023 (90 jours est le maximum - sauf en cas d'activités terroristes - 180 jours maximum pour les pays de l'UE) [8]
- Augmentation de 1959 à 3000 places en CRA d'ici 2027
- 504 défauts de reconnaisse consulaire en 2023, 700 sur les 3 premiers trimestres 2024
- Budget pour la lutte contre l'immigration irrégulière : 173,9 millions d'euros d'autorisations d'engagement pour 2025 (-42%/2024) et 199,3 millions d'euros en crédits de paiement (-23%/2024)

[7] Avis présenté au nom de la commission des affaires affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 2025, tome VII Immigration, Asile, Intégration, par Mme Brigitte Klinkert, députée Ensemble

[8] Lire LSI_octobre_2024, pages 18 et 19

OQTF prononcées et exécutées en France et dans l'UE en 2023

		Étrangers ressortissants des pays du Maghreb		Total étrangers toutes nationalités
		Nombre	%	
A. Étrangers visés par une obligation de quitter le territoire en 2023	*Dans l'UE*	106 455	22,0 %	484 160
	En France	47 535	34,5 %	137 730
B. Étrangers ayant quitté le territoire à la suite d'une obligation de le quitter en 2023	*Depuis l'UE*	8 590 **(B/A = 8,1 %)**	9,4 %	91 465 **(B/A = 18,9 %)**
	Depuis la France	3 625 **(B/A = 7,6 %)**	34,1 %	10 625 **(B/A = 7,7 %)**

[9]

Principales causes de non-éloignement des retenus en CRA

	Libérations par l'autorité judiciaire	Non-obtention de LPC	Forclusion de la rétention faute de reconnaissance consulaire	Refus d'embarquer
2019	1 934	116	36	3 458
2020	2 942	111	131	1 579
2021	5 525	62	452	5 039
2022	5 941	52	492	4 048
2023	8 141	44	460	1 697
9 mois 2024	4 725	19	681	1 305

Éloignement depuis les CRA et durée moyenne de rétention

	Nombre d'éloignements	dont SEP (1)	Durée moyenne de rétention
2019	3 449	462	23,01 jours
2020	5 009	983	19,17 jours
2021	6 133	1 216	24,28 jours
2022	6 905	1 657	25,99 jours
2023	6 064	1 568	30,42 jours
9 mois 2024	4 424	1 176	31,73 jours

[9] Données Eurostat 2023

LITANIE DES FAITS DIVERS

Le 1er novembre, un jeune homme de 18 ans est abattu dans le quartier du Polygone à Valence (Drôme). La victime est connue des services de police, selon une source proche de l'affaire. La piste d'un règlement de comptes est privilégiée.

Dans la nuit du 1er au 2 novembre, à Rillieux-la-Pape (Ain), une seconde nuit de violences urbaines a lieu, marquée par l'incendie de deux bus et des attaques contre les policiers, dont l'un a été blessé. Des renforts de CRS sont déployés et des investigations sont lancées pour retrouver les auteurs.

Le 2 novembre, un homme de 19 ans est mortellement poignardé dans le quartier de Pontchaillou à Rennes (Ille-et-Vilaine), près d'un point de deal.

Dans la nuit du 2 au 3 novembre, un homme de 53 ans est placé en garde à vue à Louveciennes (Yvelines). Il est soupçonné d'avoir tué sa compagne avant de la jeter dans la Seine.

Dans la nuit du 3 au 4 novembre, un homme de 34 ans, soupçonné d'être une "*nourrice*" pour un réseau de trafiquants de drogue, est enlevé à Marseille après le vol de 180 000 euros en liquide, une somme qu'il devait conserver pour des trafiquants.

Le 4 novembre, plusieurs individus armés de battes de baseball braquent une boutique SFR à Pertuis (Vaucluse). Cinq suspects sont rapidement interpellés par les gendarmes.

Le 4 novembre, une jeune femme est tuée par balle à Doullens (Somme). Son compagnon, présent sur les lieux, est placé en garde à vue.

Dans la nuit du 4 au 5 novembre, deux enfants de 1 et 4 ans sont retrouvés décapités dans leur domicile de Sainte-Rose (Basse-Terre), en Guadeloupe. La mère est hospitalisée après son interpellation, une enquête pour meurtre est ouverte.

Dans la nuit du 6 au 7 novembre, une supérette est attaquée par des hommes armés dans le 15e arrondissement marseillais. Ils ouvrent le feu avant de l'incendier. Une femme est hospitalisée, et plusieurs habitants sont évacués par mesure de sécurité. Les agresseurs munis d'une Kalachnikov et d'un fusil à pompe sont en fuite.

Le 7 novembre, un individu de 15 ans, soupçonné de trafic de drogue, renverse délibérément un policier avec sa trottinette électrique à Grenoble (Isère), pour permettre la fuite de son complice lors d'un contrôle. Placé en garde à vue, il détenait sur lui du cannabis et de la cocaïne.

Le 8 novembre, un homme en situation irrégulière en France est interpellé à Toulon (Var) après avoir forcé plusieurs véhicules, dont celui de la députée RN Laure Lavalette.

Le 9 novembre, un homme de 29 ans, sous le coup d'une OQTF, est mis en examen pour viol et vol avec violences, après l'agression de deux étudiantes à Nice (Alpes-Maritimes) en janvier 2022. Identifié grâce à son ADN, il est placé en détention provisoire.

Dans la nuit du 10 au 11 novembre, un jeune homme de 25 ans est décédé lors d'un rodéo urbain à Florensac (Hérault), après avoir perdu le contrôle de son véhicule.

Le 11 novembre, la boutique Louis Vuitton du VIe arrondissement parisien est prise pour cible par un cambriolage à la voiture-bélier. Quatre individus cagoulés pénètrent dans le

magasin et dérobent de nombreux articles avant de prendre la fuite.

Le 11 novembre, les policiers de la brigade anticriminalité (BAC) du centre de Marseille interpellent deux suspects. Près de 200 bonbonnes de cocaïne et environ 13 000 euros en liquide sont saisis.

Le 11 novembre, une adolescente est violée dans un hall d'immeuble à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Un suspect est interpellé et placé en garde à vue. Une enquête est ouverte pour viol sur mineur de plus de 15 ans.

Le 13 novembre, une élève de 16 ans du lycée Claude-Garamont à Colombes (Hauts-de-Seine) agresse une enseignante en pleine classe. Elle est placée en garde à vue.

Le 13 novembre, les policiers de la BRI et de l'Ofast de Lyon réalisent une saisie majeure à Décines-Charpieu (Rhône) dans le cadre d'une enquête sur un trafic de stupéfiants. Drogues, armes, véhicules volés et une importante somme d'argent sont découverts, tandis qu'un suspect est interpellé.

Le 13 novembre, une femme enceinte et son père sont agressés et ligotés dans leur appartement du VI^{e} arrondissement de Lyon. Les agresseurs, armés et au visage dissimulé, prennent la fuite après avoir dérobé des objets de valeur.

Le 13 novembre, deux jeunes hommes sont séquestrés et torturés à Tournefeuille, près de Toulouse (Haute-Garonne), après avoir vraisemblablement tenté de cambrioler un logement. Les policiers interpellent six personnes.

Le 14 novembre, un adolescent de 13 ans, scolarisé à Amiens (Somme), est interpellé après avoir diffusé sur les réseaux sociaux un message menaçant de commettre un attentat contre un camarade. Il est placé en garde à vue et exclu provisoirement de l'établissement.

Dans la nuit du 15 au 16 novembre, trois hommes âgés de 22 à 27 ans sont séquestrés dans la cité Félix-Pyat à Marseille. Une rançon de 200 000 euros est réclamée à un proche de l'une des victimes. Les trois hommes sont finalement retrouvés vivants.

Dans la nuit du 15 au 16 novembre, une jeune femme de 21 ans est violée dans une rue du VIII^{e} arrondissement de Marseille. L'agresseur est interpellé en flagrant délit par la brigade anticriminalité (BAC).

Le 18 novembre, un homme est interpellé à Grenoble (Isère) dans le cadre de l'enquête sur la disparition de Lilou, 16 ans, signalée à Metz (Moselle) en octobre dernier. Mis en examen pour proxénétisme aggravé, il est placé en détention provisoire.

Le 19 novembre, quatre policiers sont blessés à Toulouse (Haute-Garonne) lors d'une intervention pour un refus d'obtempérer. Le suspect, déjà connu de la justice et conduisant sans permis, est interpellé après avoir percuté un véhicule des forces de l'ordre.

Dans la nuit du 19 au 20 novembre, un homme de 47 ans, bien connu des services de police et de justice, est battu à mort dans un hall d'immeuble d'une cité parisienne.

Le 22 novembre, trois hommes sont interpellés, à la suite d'un refus d'obtempérer à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) après un home-jacking survenu dans le XVI^{e} arrondissement de Paris.

Le 22 novembre, un collégien de 13 ans est grièvement blessé à Maisons-Alfort

(Val-de-Marne) après avoir été percuté par un scooter. Le conducteur, en état d'ivresse et sous l'empire de stupéfiants, est interpellé pendant sa fuite.

Dans la nuit du 22 au 23 novembre, un jeune homme est grièvement blessé par les tirs des policiers à Saint-Mandé (Val-de-Marne) après avoir pointé une arme à feu sur les forces de l'ordre. Il avait menacé un individu de mort dans la rue.

Dans la nuit du 22 au 23 novembre, deux individus de 15 et 16 ans sont placés en garde à vue après le meurtre d'un homme de 40 ans à Blagnac (Haute-Garonne). La victime, poignardée à plusieurs reprises, est retrouvée morte quelques heures après une rixe.

Dans la nuit du 23 au 24 novembre, un individu de 15 ans décède à Ploubezre (Côtes-d'Armor) après un accident à moto, alors qu'il tente d'échapper à un contrôle de gendarmes.

Le 24 novembre, une collision entre deux motocross volées cause la mort d'une jeune femme de 18 ans à Bassens (Gironde). Deux jeunes hommes de 19 ans sont grièvement blessés. Les faits se sont produits lors d'un rodéo urbain dans une zone industrielle.

Le 24 novembre, un adolescent de 14 ans est mis en examen pour un viol et trois tentatives de viols à Mulhouse (Haut-Rhin). Interpellé grâce à un dispositif de surveillance, il reconnaît les faits en garde à vue.

Le 24 novembre, un homme de 36 ans est mis en examen pour viol aggravé et est placé en détention provisoire. Il est soupçonné d'avoir violé un jeune homme de 25 ans, souffrant d'un handicap mental dans les toilettes du centre commercial Atlantis à Saint-Herblain (Loire-Atlantique).

Le 25 novembre, un lycéen de 15 ans est blessé à coups de ciseaux par un camarade au lycée Edgar-Quinet de Bourg-en-Bresse (Ain). L'auteur présumé, un mineur isolé, est interpellé et placé en garde à vue.

Le 26 novembre, des policiers de la brigade anticriminalité (BAC) sont visés par des tirs d'arme à feu à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) lors d'une intervention liée à un trafic de stupéfiants. Trois suspects sont interpellés.

Le 26 novembre, un automobiliste contrôlé positif aux stupéfiants à Colombes (Hauts-de-Seine) blesse un policier municipal alors qu'il prend la fuite à Argenteuil (Val-d'Oise). Un autre agent fait usage de son arme pour tenter de l'arrêter.

Le 26 novembre, après plusieurs mois d'enquête, deux hommes originaires de la région lyonnaise sont interpellés en Isère au cours d'un go-fast transportant 23 kilos de cocaïne, d'une valeur estimée à plus d'un million d'euros. Plus de 100 000 euros en liquide sont également découverts. Les deux suspects sont mis en examen et écroués pour des faits liés au trafic de stupéfiants.

Le 26 novembre, une adolescente de 14 ans est rouée de coups et menacée de mort à Valence (Drôme), en sortant de son collège. Six adolescentes soupçonnées d'avoir participé à l'agression ont été interpellées.

Le 27 novembre, trois hommes de 16 à 23 ans sont mis en examen et placés en détention provisoire. Ils sont soupçonnés d'avoir violé une assistante familiale à Mende (Lozère).

Le 27 novembre, une importante opération de police est menée à Nice (Alpes-Maritimes) et permet l'arrestation de treize suspects liés au narcotrafic, et la saisie de plusieurs kilos de stupéfiants, d'armes et d'argent liquide.

Le 28 novembre, un chauffard de 13 ans est interpellé à Alès (Gard) après une course-poursuite de 10 kilomètres. Après l'utilisation d'une herse pour immobiliser son véhicule, il blesse deux policiers.

Le 28 novembre, un individu de 16 ans est séquestré dans une cave dans l'Essonne et soumis à des actes de torture et d'humiliation, avant d'être libéré. Une enquête pour enlèvement, séquestration et actes de torture et de barbarie est ouverte.

Dans la nuit du 28 au 29 novembre, deux marins américains en escale à Marseille sont violemment agressés près du Vieux-Port. L'un des suspects, qui serait âgé de 17 ans, est interpellé peu après les faits.

Le 29 novembre, le corps d'un retraité de 65 ans, porté disparu depuis le mois d'octobre, est retrouvé dans le coffre de sa voiture à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (Var). Un suspect de 23 ans est interpellé et mis en examen pour meurtre.

Le 29 novembre, un homme de 27 ans a été tué par balle à Sannois (Val-d'Oise), dans un appartement aménagé en salle de poker.

Dans la nuit du 29 au 30 novembre, un homme est est blessé à la jambe par un tireur cagoulé à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), alors qu'il se trouve dans sa voiture avec sa compagne et leurs deux enfants. Le tireur, vêtu d'une djellaba, prend la fuite.

Le 30 novembre, au marché de Noël de Cannes (Alpes-Maritimes), un homme est poignardé alors qu'il protège sa fille de 7 ans bousculée par un groupe d'individus. Deux mineurs sont interpellés et placés en garde à vue.

Le 30 novembre, un homme de 61 ans est poignardé à mort à Béziers (Hérault). Sa voisine de 22 ans est interpellée et placée en garde à vue pour meurtre.

Le 1er décembre, Enzo Lainé (20 ans) est poignardé à mort devant une boîte de nuit à Bethon (Marne). Un suspect, mis en examen pour meurtre et tentative de meurtre, est placé en détention provisoire.

Le 1er décembre, un automobiliste refuse d'obtempérer sur l'autoroute A8 et se lance dans une course-poursuite avec les gendarmes. Il percute un militaire à moto le long de la Promenade des Anglais à Nice (Alpes-Maritimes) et percute quatre autres véhicules. Une enquête pour tentative d'homicide volontaire est ouverte.

Le 1er décembre, un jeune homme de 28 ans est battu à mort à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis). Les agresseurs, toujours en fuite, sont activement recherchés.

Le 1er décembre, neuf personnes s'enfuient du centre de rétention administrative de Nice (Alpes-Maritimes).

Le 2 décembre, un réseau structuré de trafic de stupéfiants et de contrebande de cigarettes est démantelé dans l'agglomération bordelaise après 20 mois d'enquête. Dix-sept personnes sont interpellées lors d'une opération mobilisant 175 enquêteurs. Près de 120 kg de cannabis, 250 000 euros et 4300 cartouches de cigarettes de contrebande sont saisis.

Le 2 décembre, deux hommes sont grièvement blessés par balle dans le quartier de l'Alma à Grenoble (Isère). Les policiers découvrent une quinzaine d'étuis de calibre 7,62 sur le lieu des faits.

Le 2 décembre, une femme de 29 ans est tuée à son domicile d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Un homme de 24 ans, qui serait son compagnon, prend la fuite avant de se présenter à la police.

Le 3 décembre, à Vénissieux (Rhône), un équipage de police est agressé par un groupe d'individus alors qu'il tente d'intercepter un chauffard en fuite. Une arme est retrouvée dans le véhicule du suspect, qui finit par se rendre au commissariat avant d'être placé en garde à vue.

Dans la nuit du 3 au 4 décembre, deux policiers sont blessés dans une collision impliquant un conducteur en état d'ébriété à La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Le chauffard est interpellé.

La même nuit, une femme enceinte est blessée par balle à Toulouse (Haute-Garonne). Son pronostic vital et celui de son enfant ne sont pas engagés.

Le 6 décembre, le corps de Jérémie Greco est découvert en pleine rue, à Orsay (Essonne). L'ancien agent municipal aurait succombé à un "c*hoc très violent avec un véhicule*", selon le maire d'Orsay. Une enquête est ouverte et plusieurs interpellations ont lieu.

Le 6 décembre, un homme de 29 ans est abattu d'une balle dans le dos à La Courneuve (Seine-Saint-Denis). La victime venait de sortir de la mosquée lorsqu'elle a été prise pour cible.

Le 6 décembre, trois hommes sont blessés, deux par balle et un à l'arme blanche dans le sud de Nantes (Loire-Atlantique).

Le 7 décembre, trois hommes soupçonnés de préparer un attentat à l'explosif sont mis en examen et écroués à Paris.

Le 7 décembre, un serrurier de 30 ans est mortellement poignardé par un client, dans le II^{e} arrondissement de Paris. Le différend aurait éclaté au sujet du prix de l'intervention.

Le 7 décembre, deux hommes de 90 et 58 ans sont retrouvés morts par balles dans une maison isolée de Saint-Joseph (Loire).

Le 7 décembre, un couple est la cible de plusieurs dizaines de tirs à Maubeuge (Nord) alors qu'il se trouve à bord de sa voiture. Pris en chasse par deux autres véhicules, les victimes réussissent à s'échapper. Une enquête pour tentative d'homicide volontaire en bande organisée est ouverte.

Le 8 décembre, trois policiers sont blessés lors d'une intervention pour un différend conjugal à Nice (Alpes-Maritimes). Pris à partie par une dizaine de personnes, les fonctionnaires essuient des coups. Trois suspects sont placés en garde à vue.

Le 8 décembre, un agent municipal de la ville de Oissel (Seine-Maritime) meurt percuté par un chauffard. Ce dernier est placé en garde à vue et est testé positif aux stupéfiants.

Dans la nuit du 8 au 9 décembre, un homme de 19 ans est tué par balle à son domicile de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Les assaillants, au moins trois, sont en fuite.

La même nuit, deux hommes sont grièvement blessés par balles dans les quartiers des Rosiers et de la Belle-de-Mai à Marseille. Trois suspects sont interpellés.

Le 9 décembre, un homme est grièvement blessé par balles lundi soir dans le quartier du Tonkin à Villeurbanne (Rhône). Touché au thorax et au dos, il réussit à se réfugier dans un bus avant d'être pris en charge par les secours.

Dans la nuit du 9 au 10 décembre, trois hommes sont grièvement blessés par des individus armés dans la cité Pablo-Picasso à Nanterre (Hauts-de-Seine). Cinq suspects sont interpellés à Bondy (Seine-Saint-Denis), et un fusil d'assault de type AR-15 est notamment saisi par les policiers.

Le 10 décembre, deux policiers de la BAC de Chambéry (Savoie) sont violemment agressés dans le centre-ville par un groupe d'une quinzaine de personnes, lors d'une intervention. Deux mineurs sont interpellés et placés en garde à vue.

Le 10 décembre, un chauffeur de bus est violemment agressé à Rillieux-la-Pape (Lyon Métropole), après avoir demandé à deux usagers de ne pas fumer. Blessé, il est transporté à l'hôpital, mais ses jours ne sont pas en danger.

Le 10 décembre, deux hommes sont blessés, dont un grièvement, par balle à Meyzieu (Lyon Métropole). Une enquête pour tentative de meurtre en bande organisée est ouverte.

Le 10 décembre, une femme de 18 ans et un homme de 20 ans sont grièvement blessés par balles aux jambes dans le quartier de la Luire à Échirolles (Isère).

Le 10 décembre, un homme de 86 ans est grièvement blessé par balle par son voisin de 53 ans à Denain (Nord). Les policiers du RAID interpellent le suspect après un assaut mené en pleine nuit, tandis que la victime est transportée à l'hôpital dans un état critique.

Le 11 décembre, une femme de 48 ans, en état d'ivresse et au volant d'un SUV, renverse trois piétons sur le parking d'un magasin à Arles (Bouches-du-Rhône). Un homme de 38 ans est héliporté à l'hôpital avec un pronostic vital engagé. Sa compagne et sa fille (5 ans) sont également blessées.

Le 12 décembre, un cycliste de 22 ans est grièvement blessé de deux coups de couteau au thorax à Lyon, lors d'une altercation. Les faits surviennent à la suite d'un refus de priorité. Les agresseurs sont en fuite.

Le 12 décembre, deux femmes sont grièvement blessées après avoir été percutées par une voiture dans le quartier des Aubépins à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Le chauffard est en fuite.

Le 12 décembre, un homme refuse de se soumettre à un contrôle de police dans le XIII^{e} arrondissement de Paris et blesse un policier. Interpellé après une course-poursuite, il est retrouvé en possession de drogue.

Le 13 décembre, un homme de 25 ans est grièvement blessé par balle à Melun (Seine-et-Marne) alors qu'il se trouve à bord d'une voiture. Touché par trois balles à la jambe, il est transporté en urgence absolue à l'hôpital.

Dans la nuit du 13 au 14 décembre, trois hommes, dont deux mineurs de 17 ans, sont blessés par balle à Marseille. Deux d'entre eux, grièvement touchés, sont transportés à l'hôpital alors qu'ils sont entre la vie et la mort.

Le 13 décembre, deux policiers hors service sont violemment agressés en pleine rue par cinq hommes à Nice (Alpes-Maritimes). Les agresseurs présumés, rapidement interpellés, sont remis en liberté sous contrôle judiciaire en attendant leur jugement.

Le 14 décembre, un jeune homme tue cinq personnes par balle : quatre à Loon-Plage, et un cinquième à Wormhout, près de

Dunkerque (Nord). Âgé de 22 ans, il se rend aux gendarmes peu après. Ses motivations restent inconnues.

Le 14 décembre, lors d'une intervention pour un cambriolage en cours à Varangéville (Meurthe-et-Moselle), un policier est traîné sur plusieurs mètres par le véhicule des suspects.

Le 14 décembre, deux hommes tirent des mortiers d'artifice sur le palais de l'Élysée. Un policier est blessé et deux fonctionnaires souffrent d'acouphènes. Deux suspects sont interpellés.

Le 15 décembre, Inès, une adolescente de 15 ans, est retrouvée morte à Isle (Haute-Vienne). Son corps, localisé dans une zone boisée, présente des plaies à l'arme blanche. Un suspect de 15 ans de la même commune est interpellé et avoue les faits.

Le 15 décembre, des coups de feu sont tirés à La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Les policiers saisissent un fusil d'assaut de type M16 et interpellent deux suspects.

Le 15 décembre, une adolescente de 15 ans affirme avoir été amenée de force dans un appartement, avant d'être séquestrée et violée, dans la nuit. Elle est retrouvée blessée dans la rue à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

Le 17 décembre, un adolescent est tué à proximité du collège-lycée Rodin dans le XIII^{e} arrondissement de Paris. Selon les premiers éléments, il a reçu un coup de couteau durant une rixe qui s'est déroulée.

Le 18 décembre, une femme de 51 ans est tuée à coups de couteau dans la nuit de mardi à mercredi à son domicile de Draveil (Essonne). Son fils, âgé d'une vingtaine d'années, est interpellé sur place par les policiers et placé en garde à vue.

Le 18 décembre, un homme de 37 ans, retranché avec une arme de poing dans les locaux de sa société à Noiseau (Val-de-Marne), se suicide dans la nuit de mardi à mercredi. Les forces de l'ordre interviennent pour l'interpeller, l'homme étant soupçonné d'avoir violé son contrôle judiciaire.

Le 18 décembre, un homme de 20 ans est tué par balles à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Les faits se sont produits lors d'une probable transaction de stupéfiants au sein d'une résidence. Quatre suspects sont en fuite.



Ouverture des adhésions 2025

POINT D'ACTUALITÉ MERCOSUR

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE UE-MERCOSUR

L'accord entre l'Union européenne (UE) et le Mercosur (qui regroupe le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay) est un traité de libre-échange visant à renforcer les relations commerciales entre ces deux blocs économiques. S'il était signé, cet accord créerait l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde, couvrant plus de 700 millions de personnes et près de 25 % du PIB mondial.

Par **Tristan Audras**, enseignant agrégé de Sciences économiques et sociales

La réduction des droits de douane et quotas d'importation

L'accord commercial entre l'Union européenne (UE) et le Mercosur prévoit des réductions de droits de douane pour de nombreux produits échangés. En ce qui concerne les produits européens exportés, les réductions concernent entre autres :

- Les voitures et pièces détachées (les exportations devraient augmenter de 95% à 114%). La production européenne augmentera sans doute de 0,5% à 0,6%.
- Le textile (les exportations devraient augmenter de 311% à 424%)
- Les produits chimiques et pharmaceutique (les exportations devraient augmenter de 47% selon les prévisions)
- Les vins et spiritueux (les exportations de l'UE vers le Mercosur grimperont de 36% à 38% avec des droits de douane à 0% à terme)
- Le lait (les exportations laitières de l'UE vers le Mercosur augmentent, elles, de 91% à 121%)

Par ailleurs l'accord profiterait aussi à 350 indications géographiques protégées européennes puisque le Mercosur a accepté de les reconnaître. Le jambon de Bayonne ou les pruneaux d'Agen ne pourraient ainsi plus être copiés.

Enfin, le Mercosur permettrait aussi de sécuriser l'approvisionnement européen dans certaines matières premières stratégiques comme le lithium ou le cobalt. Le Brésil s'est engagé à ne jamais imposer de droits à l'exportation vers l'UE sur plusieurs matières premières critiques : nickel, cuivre, aluminium, acier et titane

En retour, les pays d'Amérique latine ont obtenu l'établissement de quotas sur différents produits, principalement des produits agricoles :

- 99 000 tonnes de bœuf avec des droits de douane réduits (7,5%)
- 180 000 tonnes de volailles
- 25 000 tonnes de viande porcine
- 180 000 tonnes de sucre

Les critiques de l'accord

Ursula Von der Leyen a annoncé la fin des négociations. Pour être ratifié, le traité doit maintenant être voté à la majorité qualifiée (65%) au Conseil. Si l'Espagne, l'Allemagne ou le Portugal défendent ardemment cet accord, dans l'espoir d'augmenter leurs exportations, la France et l'Italie demandent plus de protections pour le secteur agricole.

En France la critique de cet accord fait largement consensus, non seulement parmi les principaux syndicats d'agriculture (FNSEA, confédération paysanne…), mais aussi parmi les partis politiques ou les associations écologistes. Ces derniers contestent les effets du libre échange sur le climat, et le risque d'une augmentation de la déforestation en Amazonie pour accueillir les nouveaux élevages. Néanmoins l'Europe a contraint le Mercosur à plusieurs engagements sur le sujet, notamment le respect des accords de Paris et la lutte contre la déforestation illégale.

Les normes sociales et environnementales imposées aux agriculteurs européens et américains sont radicalement différentes. Les deuxièmes utilisent par exemple des hormones de croissance ou des antibiotiques interdits sur le vieux continent. Pour éviter une concurrence déloyale la France réclame l'introduction dans le traité de « clauses miroir ». En pratique, l'application de ces clauses serait presque impossible.

Ce traité concernant le marché commun, il serait automatiquement imposé à la France en cas de vote à la majorité qualifiée.

Retrouvez le dernier article de Tristan Audras, publié dans Les Echos le 10 décembre.

Lire l'article

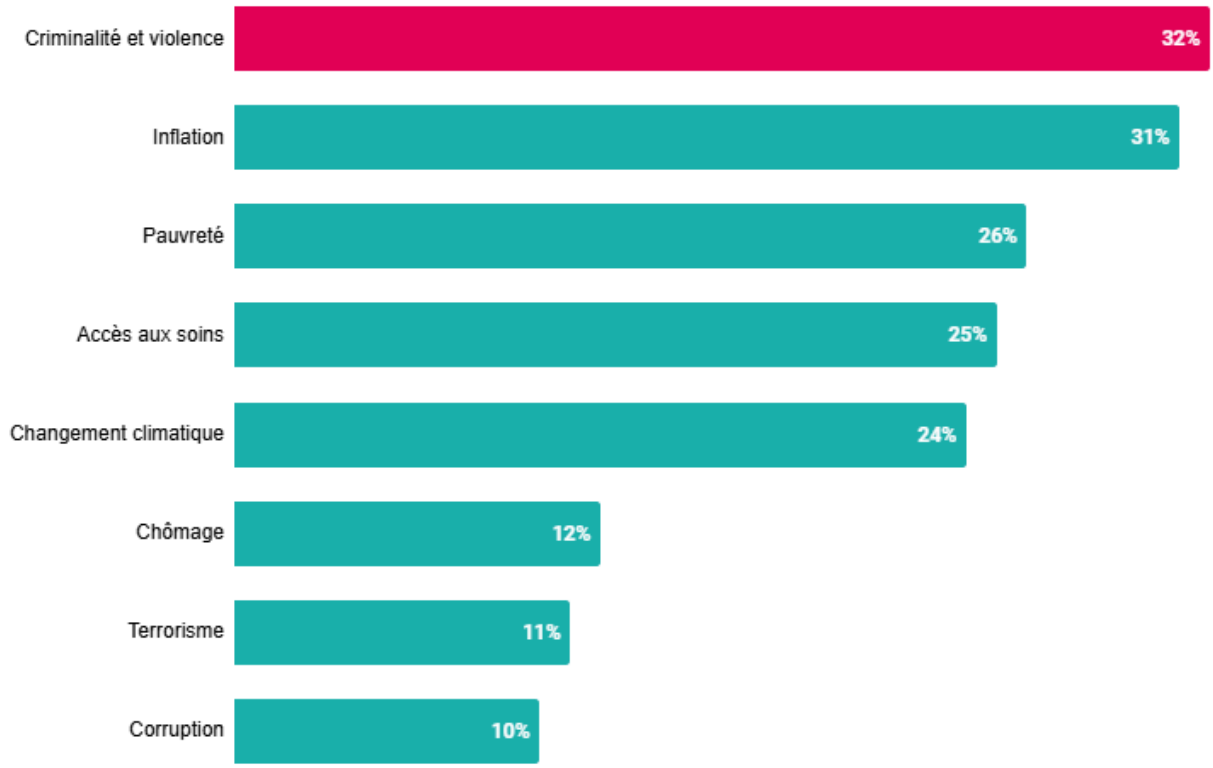


POINT SONDAGES

CE QUI PRÉOCCUPE LE PLUS LES FRANÇAIS

Chaque mois Ipsos réalise une enquête sur les préoccupations des citoyens de 29 pays (*What Worries the World*). Voici les résultats pour la France en novembre 2024.[10]

"Criminalité et violence" comme première préoccupation



Parmi l'ensemble des sujets de préoccupation des Français, la "criminalité et violence" est le plus important, avec un score de 32%. **En un an, ce chiffre prend 8 points** alors que l'inquiétude liée au terrorisme passe de 33% à 11% sur les 12 derniers mois.[11]

Sur les **29 pays observés**, "criminalité et violence" est l'inquiétude principale des populations avec une **moyenne de 32%** (comme pour la France).

Parmi les pays où le taux est le plus élevé, nous retrouvons le Pérou (65%), le Chili (63%), la Suède (62%), le Mexique (59%) et l'Afrique du Sud (56%). Quatre autres pays précèdent la France : la

[10] Ipsos, novembre 2024
[11] Rapport complet

Colombie (42%), le Brésil (42%), la Turquie (39%) et l'Argentine (38%). Enfin, la France est à égalité avec l'Australie et le Japon.

En Allemagne, il s'agit du principal sujet de préoccupation pour 29% de la population, il est de 28% en Israël, de 27% en Italie, de 26% en Grande-Bretagne, de 18% en Espagne, ou encore de 7% en Pologne.

Le deuxième sujet de préoccupation concerne "l'inflation" avec 31%. Elle connaît un recul de 9 points par rapport à novembre 2023. Ce chiffre est presque le même que nos voisins allemand (33%) et britannique (28%). Pour l'Italie cette inquiétude est la principale pour 23%.
La moyenne des 29 pays est à 32%.

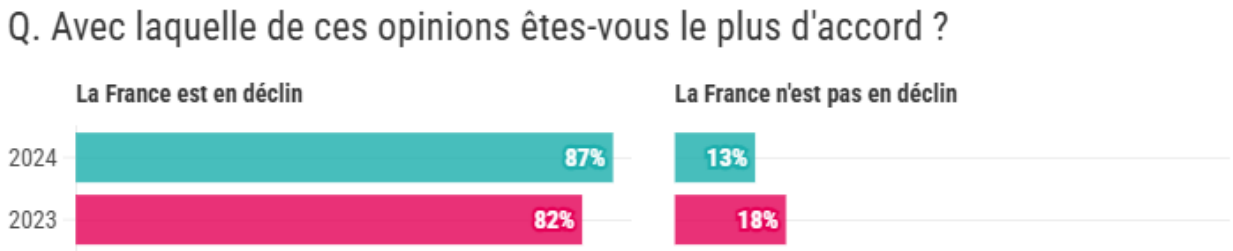
Le sujet "pauvreté et inégalités sociales" est prioritaire pour 26% des Français. À titre indicatif, l'Italie est à 27%, la Grande-Bretagne à 28%, l'Allemagne à 31%, le Japon à 34% et l'Argentine à 45%. Pour les Américains (US), il est prioritaire pour 20% d'entre eux.

Le sujet "accès aux soins" augmente en un an, passant de 19% à 25%. L'allemagne est à 20%, l'Italie à 37%, la Pologne à 43% et la Grande-Bretagne à 44%.

Pour ce qui est du "terrorisme", seul les Israëliens considèrent ce sujet comme étant le plus important, avec 48% de la population. Il y a un an, il était de 63%.

Concernant la situation actuelle

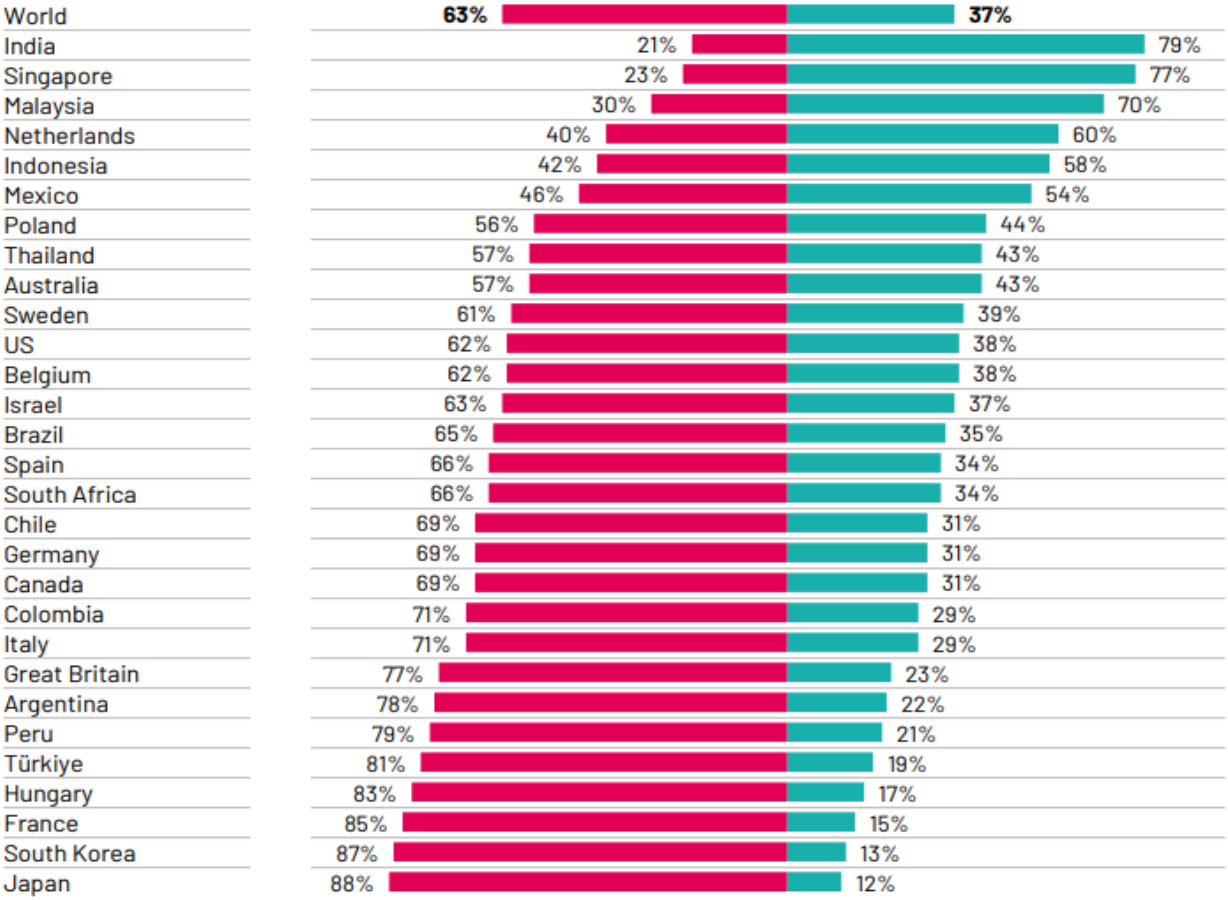
Dans une autre enquête publiée par Ipsos pour le Monde, le Cevipof, la Fondation Jean-Jaurès et l'Institut Montaigne le 2 décembre 2024, *Fractures françaises 2024 : une crise de confiance ?* [12], le sentiment d'un déclin national est très fort dans un pays où la défiance envers le personnel politique augmente - **78% des Français pensent que le système politique fonctionne mal**. Le taux de confiance pour les **partis politiques est de 14%**.



Dans son *Baromètre du coût de la vie* [13] publié le 5 décembre 2024, Ipsos rapporte que 77% des Français estiment que **les choix politiques sont la principale cause de la hausse des prix**, alors que 41% d'entre eux anticipent une baisse de leur pouvoir d'achat disponible.

[12] Ipsos, décembre 2024
[13] Ipsos, décembre 2024

Le rapport *What Worries the World* de novembre 2024 confirme cette perception négative dans l'opinion publique : **sur les 29 pays comparés, la France fait partie du top 3** des pays où les ressortissants ont **le plus mauvais avis sur la situation économique** actuelle. Seuls 15% des Français ont un avis positif.



ANTISÉMITISME EN FRANCE - SONDAGE IPSOS POUR LE CRIF [14]

Depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023, l'antisémitisme s'est envolé en France (**+192%** pour le premier semestre 2024 par rapport au premier semestre 2023). Ipsos a publié une enquête pour le Crif, pour dresser un état des lieux des perceptions des Français sur ce sujet.

75% d'entre eux considèrent que la situation au Proche-Orient a un impact sur la montée de l'antisémitisme en France. **79%** des Français considèrent l'antisémitisme comme étant répandu, et **64%** estiment qu'il y a des raisons de craindre de vivre en France en tant que juif.
89% des Français estiment que rien ne peut justifier un acte ou une parole antisémite.

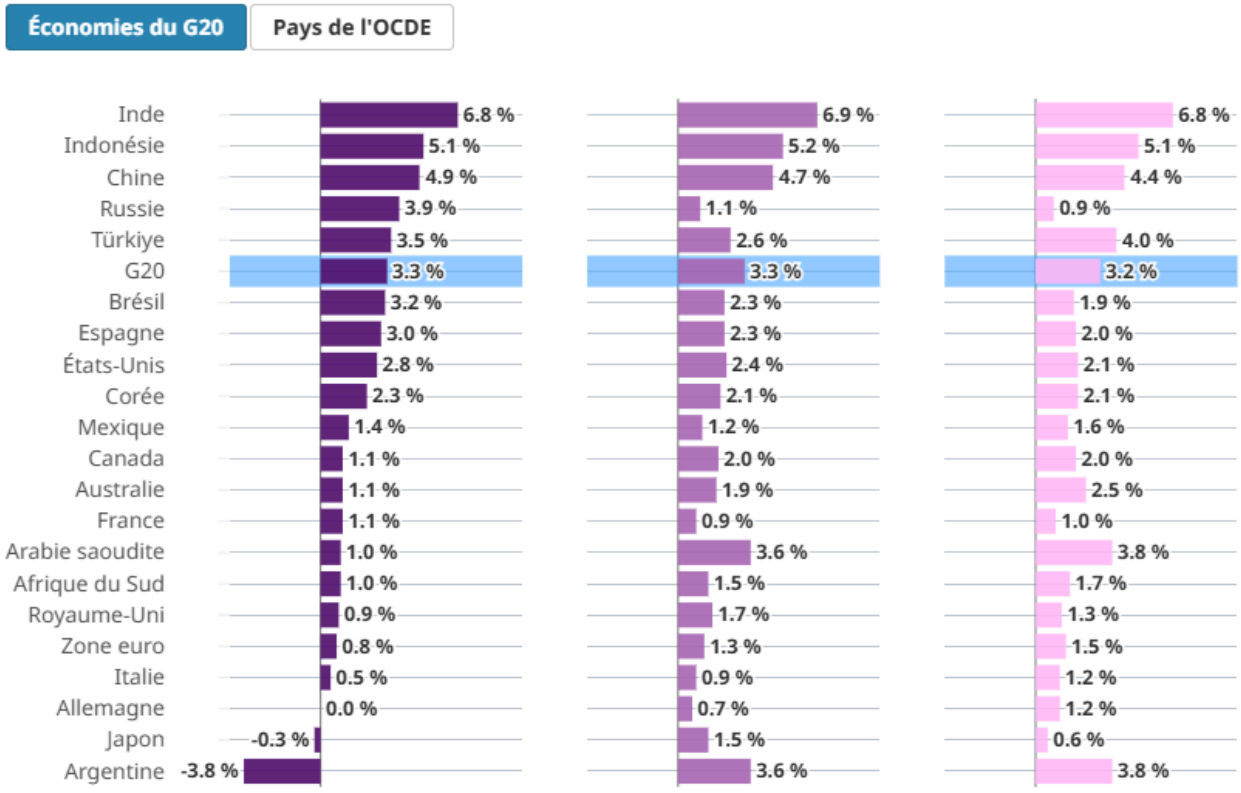
Enfin, 77% **d'entre eux considèrent le Hamas comme une organisation terroriste**.

[14] Ipsos, novembre 2024

PROJECTIONS DE CROISSANCE DE L'OCDE POUR LES PAYS MEMBRES DU G20

L'INDE, L'INDONÉSIE, LA CHINE ET LA RUSSIE EN TÊTE

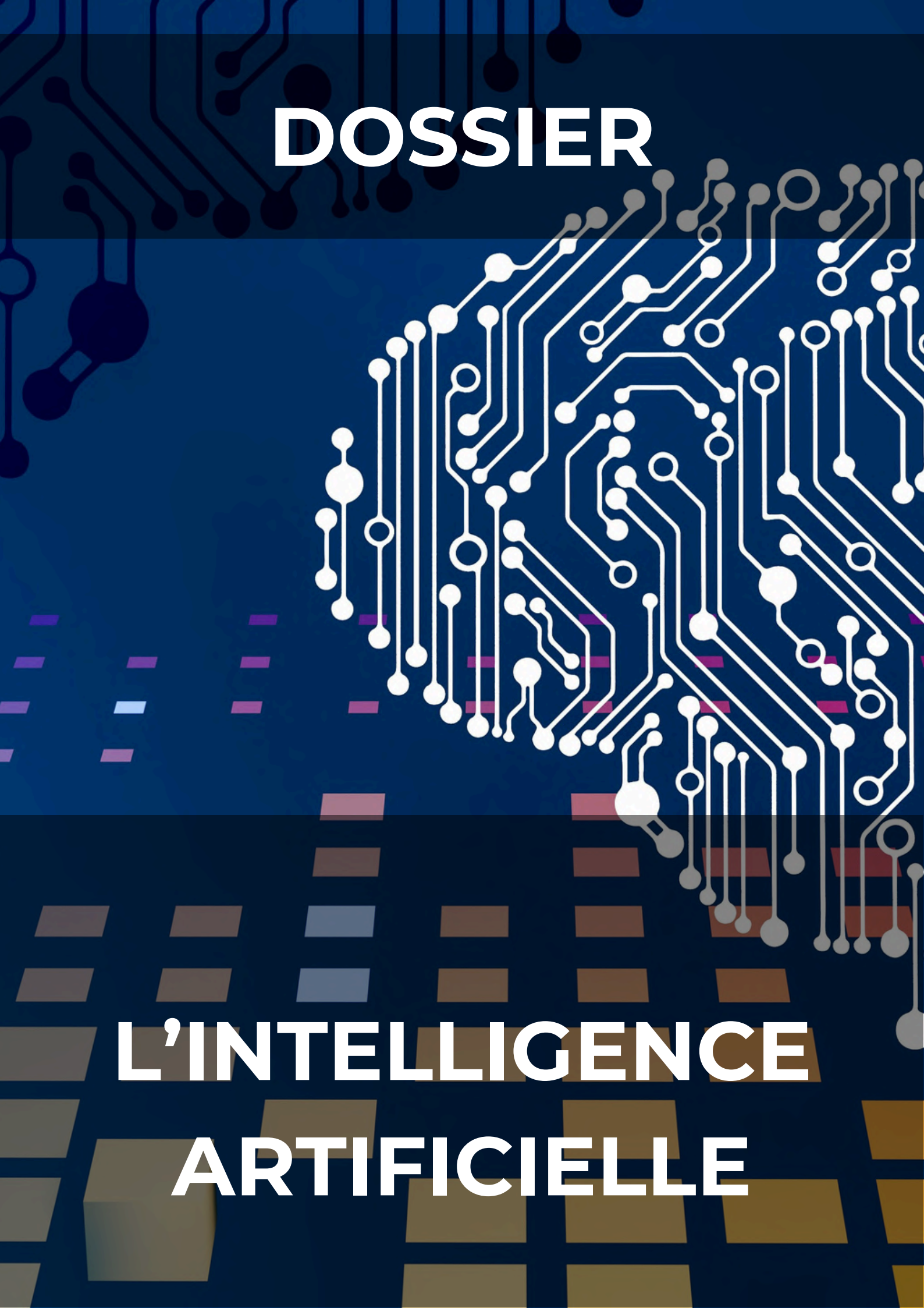
Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026
Glissement annuel en %



Source: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024.

Ouverture des adhésions 2025

DOSSIER



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'ÉDITO DE BENOÎT FAYET

Benoit Fayet est consultant Défense & Sécurité chez Sopra Steria Next et membre du Comité stratégique du CRSI.

Le dossier de ce numéro tente de donner des repères pour appréhender les implications concrètes de l'intelligence artificielle (IA) en matière de sécurité intérieure et de défense.

Si l'IA est déjà largement utilisée dans les armées, son déploiement reste plus limité au ministère de l'Intérieur. Au-delà des usages opérationnels sur le terrain, le ministère des Armées s'est en outre doté, en mars 2024, d'une stratégie ministérielle relative à l'IA et d'une Agence ministérielle pour l'IA de défense (AMIAD), qui restent sans équivalent côté Intérieur.

L'IA, notamment dans sa version générative, **représente un saut technologique** sans précédent, peut être encore plus puissant que ne l'ont été la motorisation ou l'informatique. Dans ces pages, le CRSI s'attache à expliquer avec précision pourquoi il s'agit d'un enjeu essentiel pour les Forces de sécurité intérieure (FSI) et les armées françaises.

Le premier article décrit ce qu'est l'IA, ses évolutions, ses apports, son histoire et son avenir. Il a été écrit par le Dr Cyril-Alexandre Pachon, Directeur des Études & Directeur du Mastère IA de l'École Hexagone.

Le deuxième article analyse les enjeux, le contexte et le cadre technologique et règlementaire de l'IA dans le domaine de la sécurité intérieure et identifie les usages opérationnels concrets et réalistes de l'IA par les Forces de sécurité intérieure (FSI). Il a été écrit par le Benoit Fayet, Consultant Défense & Sécurité Sopra Steria Next, membre du comité stratégique du Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure (CRSI) et Bruno Maillot, Expert Data et Intelligence Artificielle Sopra Steria Next

Le troisième article présente les enjeux de l'IA pour le secteur de la défense en France et au regard du contexte géopolitique international. Il a été écrit Christine Dugoin-Clément, chercheur associé de la chaire "Risques" de l'IAE Business School Paris 1- La Sorbonne, à l'Observatoire de l'Intelligence Artificielle Paris 1 et au Centre de recherche de la Gendarmerie Nationale (CRGN).

Dans ces articles, les enjeux de souveraineté liés à l'IA sont abordés de manière transversale.

Enfin, dans ce dossier, le CRSI considère l'IA comme un levier, non une fin en soi, qui doit permettre d'accroître in fine la sécurité des Français, à l'extérieur et à leurs frontières mais aussi à l'intérieur du territoire dans les domaines de la police judiciaire, de la sécurité publique ou de la sécurité routière et en capacité d'améliorer notamment le cadre de travail des Forces de sécurité intérieure (FSI), en première ligne face à une situation sécuritaire fortement dégradé que nous connaissons tous. « *Tel doit être le sens de l'IA, un outil supplémentaire comme le furent l'informatique ou la biométrie pour appuyer les Armées et les Forces de sécurité intérieure (FSI), et tel doit être le sens de cette innovation technologique.* »[15]

[15] Le sens de l'IA à l'école de Blaise Pascal entrepreneur, Étienne De Rocquigny (Boleine, 2023)

L'IA DANS TOUS SES ÉTATS

Vulgarisation de l'intelligence artificielle pour en comprendre son fonctionnement

L'informatique, en constante évolution, se place au centre de notre société moderne. Ses sphères sont la programmation, les bases de données, les réseaux, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la cyberdéfense et bien d'autres. L'axe de travail de l'informatique est de transformer des données en une information numérique exploitable. Son utilisation se retrouve dans les métiers de la santé, la finance, la sécurité, les technologies de l'information, l'éducation, les ressources humaines, le tourisme, l'hôtellerie, le transport, la logistique, le divertissement, les arts, la culture et bien d'autres.



Par Dr. **Cyril-Alexandre Pachon**, Directeur du cursus IA et directeur des études à l'école Hexagone

Cyril-Alexandre Pachon est docteur en Informatique, Systèmes et Communication. Pendant ses premiers travaux de recherche, il contribue à la normalisation des tests automatiques de conformité et de robustesse. Il effectue les premières recherches et résultats au sein d'actions spécifiques du CNRS sur la sécurité des systèmes logiciels. Ses présentations exposent des solutions sur les politiques de sécurité et la détection d'erreurs en présence d'aléas. En 2020, il devient directeur des études et directeur du cursus IA à l'école Hexagone. Ce cursus se compose des métiers en Data analyste, Data scientiste, Architecte Machine Learning et Architecte Deep Learning.

Cadre général

Pour offrir un premier cadre général, l'environnement de développement en informatique est une discipline constituée, de données (numériques ou analogiques), dont les informations calculées ou produites sont stockées en masse (Big Data), et d'instructions de traitements (programmes, applications, systèmes, apprentissage automatique, Internet des objets, …). Pour le décrire, il représente un ensemble de techniques et de méthodes pour traiter et simuler notre monde réel. Pour déployer les modèles automatiques, la principale clef est de disposer de données fiables contrôlées et protégées pour en exploiter les informations :

- Les données : Il s'agit de valeurs brutes, de chiffres, de textes, d'images, de sons, … pas encore été traités. Les données sont structurées (bases de données, tableaux, …) ou non structurées (textes, images, sons, …).
- Les informations : Il s'agit de résultats produits après le traitement sur les données. Elles ont du sens et deviennent utiles pour une prise de décision. Par exemple, une simple série de mesures numériques (données) s'analyse par

traitement pour déterminer une tendance climatique (information).

Principes généraux de l'IA

L'Intelligence Artificielle (IA) est une des branches de cette informatique. Ses développeurs en Data science s'efforcent de reproduire, d'extraire et de construire avec des modélisations (équation, mécanique, physique, comportement, concept, etc.) des actions "réelles" et/ou "usuelles" à partir de données. Les modèles d'IA deviennent les architectures et les données deviennent ses caractéristiques.

Aujourd'hui l'IA se retrouve au quotidien dans nos vies (visible ou cachée). Par conséquent, existe-t-il plusieurs IA ? Comment la définir ? Est-elle sécurisée ? Influence-t-elle nos modes de vie, nos pensées ? Qu'attendre du futur en termes d'IA ?

Un premier modèle d'apprentissage automatique est une architecture d'IA supervisée (Machine Learning) formée à partir d'un ensemble de données (caractéristiques) et de cibles étiquetées connues. Ce modèle mathématique s'attarde à construire les liens fonctionnels entre les entrées et les cibles, pour en prédire les sorties connues (par exemple reconnaître des animaux, des objets, …). Les principaux composant et étapes sont :

- Collecte des données et cibles étiquetées, nettoyage des données
- Entraînement : Algorithmes et modèles (analyses statistiques, calculs de distances, simulations, …) pour transformer les données en informations utiles pour définir l'IA.
- Évaluation : Ensemble de tests pour vérifier la capacité de l'IA à prédire correctement les résultats.
- Visualisation des informations : Sous forme de graphiques, de tableaux pour faciliter la compréhension et l'utilisation des résultats.

Un deuxième modèle d'apprentissage automatique est une architecture d'IA non supervisée (Deep Learning) utilisant des modèles et des techniques pour apprendre seule à partir de données sans cibles et étiquettes définies. L'architecture cherche seulement à identifier des structures ou des motifs cachés dans les données pour les classer. Les principaux composants et étapes sont :

- Collecte des données d'entrée : Venant du Web scraping (données du web), des sondages et questionnaires, des demandes auprès d'utilisateurs, des vidéos, des jeux vidéo, des capteurs et en quelque sorte toutes les données existantes dans l'environnement pour l'IA.
- Nettoyage des données : Avec expertise pour éliminer les doublons, gérer les valeurs manquantes et corriger les erreurs.
- Normalisation/Standardisation : Avec expertise pour ajuster les échelles des variables pour éviter que certaines caractéristiques dominent.
- Entraînement : Avec expertise pour sélectionner et implémenter un algorithme approprié avec identification et extraction des caractéristiques pertinentes pour construire l'architecture.

- Évaluation de la performance des résultats : Pour interpréter les résultats pour comprendre leur signification dans le contexte du problème.

Pour aller plus loin, **un réseau de neurones est utilisé pour avoir plus de précisions dans les systèmes automatiques**. Il s'agit d'une architecture inspirée du cerveau humain capable d'apprendre des représentations complexes, classification d'images, traduction automatique, etc.

Modèles d'IA

Chaque modèle d'IA a ses propres caractéristiques, avantages et inconvénients, et le bon choix dépend de la nature des données et de la tâche à accomplir. Il n'existe pas un seul "meilleur" modèle d'IA pour détecter et contrer les intrusions dans un réseau. Il dépend de plusieurs facteurs, notamment la nature du réseau, le type d'attaques visées, et les ressources disponibles :

- Détection des intrusions : Les IDS (Systèmes de Détection d'Intrusions) utilisent des modèles d'apprentissage automatique pour identifier les comportements anormaux ou malveillants sur un réseau. Ils analysent des volumes de données en temps réel pour détecter des menaces potentielles.
- Analyse des malwares : L'IA est utilisée pour analyser et classifier des fichiers suspects. Des modèles de machine Learning sont formés pour reconnaître des signatures de malwares connus et des comportements anormaux indiquant une nouvelle variante de malware.
- Phishing et fraude : L'IA analyse les e-mails et les sites web pour détecter des tentatives de phishing. Ces systèmes évaluent les caractéristiques textuelles, les liens et d'autres facteurs pour identifier les menaces.
- Automatisation des réponses aux incidents : L'IA automatise certaines réponses aux incidents de sécurité, comme pour identifier rapidement des menaces et déclencher des actions correctives.
- Analyse prédictive : L'IA analyse les données historiques pour prédire des attaques futures ou des vulnérabilités potentielles. Les entreprises peuvent ainsi prendre des mesures proactives pour renforcer leur sécurité.
- Gestion des identités et des accès : L'IA est utilisée pour surveiller les comportements des utilisateurs et détecter des anomalies qui pourraient indiquer un accès non autorisé ou un compte compromis.
- Sécurité des IoT (Internet des objets) : Avec l'augmentation des dispositifs connectés, l'IA est utilisée pour surveiller et sécuriser les réseaux IoT, en détectant des comportements suspects ou des vulnérabilités.

Problèmes et enjeux posés par l'IA

Enfin, l'IA soulève certains problèmes et enjeux qui peuvent être classés en plusieurs catégories :

- **Éthique et biais :**
 - Biais algorithmique : L'IA reproduit ou amplifie des erreurs présentes dans les données d'entraînement, facilitant des discriminations envers certaines populations.
 - Transparence : La décision prise reste opaque, rendant difficile la compréhension et l'évaluation des processus décisionnels.
 - Responsabilité : Qui est responsable des erreurs ou des préjudices causés par des systèmes d'IA ? La question de la responsabilité légale reste complexe.
- **Cyberattaques :**
 - L'IA peut être utilisée pour mener des cyberattaques, rendant la sécurité informatique encore plus complexe.
- **Manipulation et désinformation :**
 - Deepfakes : La capacité de créer des contenus vidéo et audio falsifiés pour manipuler l'opinion publique et diffuser de fausses informations.
 - Propagation de la désinformation : Les algorithmes peuvent favoriser la diffusion de contenus trompeurs ou biaisés sur les réseaux sociaux.
- **Développement soutenable :**
 - Consommation énergétique : Les modèles d'IA basés sur les modèles d'apprentissage, peuvent nécessiter une grande quantité d'énergie, soulevant des préoccupations environnementales.
 - Exploitation des ressources : Le développement de l'IA entraîne une exploitation accrue des ressources naturelles.
- **Inégalités technologiques :**
 - Accès inégal à la technologie : Les pays et les communautés sans accès aux technologies d'IA peuvent être en difficultés, accroissant les inégalités existantes.

Ces problèmes nécessitent une attention continue, des discussions éthiques et des réglementations adaptées pour maximiser les avantages de l'IA tout en minimisant ses risques et ses impacts négatifs.

Vivre avec l'IA

Pour conclure, l'impact de l'IA se fait sentir dans presque tous les aspects de la vie moderne. À mesure que la technologie continue d'évoluer. L'importance de l'informatique et des informations qu'elles produisent ne feront qu'accroître, posant à la fois des opportunités et des défis à relever.

En reprenant les questions posées, oui, il existe plusieurs IA. Elles se définissent en fonction des demandes. Elles sont sécurisées dans la mesure du possible, mais il faut renforcer les protections. Elles influencent nos modes de vie, nos pensées, nos emplois. Il faut attendre que dans le futur les IA prennent encore plus d'importance et qu'il faudra vivre avec.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UN LEVIER DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

État des lieux et analyse d'une IA pour la sécurité intérieure





Par **Benoit Fayet**, consultant Défense & Sécurité Sopra Steria Next, membre du Comité stratégique du CRSI (g.),

Par **Bruno Maillot**, expert Data et Intelligence Artificielle Sopra Steria Next (dr.).

Éléments de contexte

La majorité des Français expérimente l'IA sans parfois s'en rendre compte au quotidien : transports, commerce électronique, énergie, santé, domotique, agriculture etc. L'IA est en revanche moins présente dans le secteur de la sécurité et les métiers exercés par les Forces de sécurité intérieure (FSI), qu'ils soient policiers ou gendarmes nationaux alors que depuis des années l'informatique, les nouvelles technologies ont fait évoluer ces métiers, et que les Armées ou les Collectivités territoriales l'utilisent beaucoup plus sur des problématiques parfois proches. Les policiers et gendarmes nationaux s'appuient en effet aujourd'hui massivement sur le numérique, notamment pour :

- Leurs activités au quotidien avec des systèmes d'informations et des applications qu'ils utilisent pour prendre un dépôt de plainte, rédiger des procédures, consulter des informations sur un individu, ou avec le développement de la biométrie largement utilisée, pour identifier et authentifier des individus (prises d'empreintes digitales, etc.),
- Leurs échanges sur le terrain par des réseaux de communication adaptés, des outils mobiles pour les accompagner sur la voie publique ou en intervention.
- Le suivi de la délinquance notamment localement ou en cas de gestion de crise (vidéoprotection, centre de commandement, etc.)
- La prise en charge des victimes avec le développement récent de sites en ligne et applications présentant les mêmes offres qu'en unité (dépôt de plainte, signalement, etc.)

L'IA représente un levier décisif pour venir renforcer chacun de ces usages numériques actuels par les policiers et gendarmes nationaux. En effet, les outils numériques dont ils disposent déjà, les données qu'ils exploitent au quotidien et d'ores et déjà disponibles ainsi que leurs besoins opérationnels pourraient permettre cela,

offrant ainsi une nouvelle révolution numérique au ministère de l'Intérieur.

En effet, l'IA n'est pas simplement un outil mais est une innovation disruptive[16] des métiers et des pratiques professionnelles et pourrait ainsi amener des transformations en profondeur pour les métiers exercées par les policiers et gendarmes nationaux, notamment ceux en tension et en crise comme en police judiciaire. L'IA pourrait en outre répondre aux multiples irritants du quotidien que les Français subissent sur le plan de la sécurité en permettant par exemple d'augmenter la présence policière sur la voie publique par la réduction du temps consacré par les policiers et gendarmes nationaux à des tâches techniques ou administratives en unité ou en augmentant concrètement leurs capacités d'enquête, en permettant d'améliorer les taux d'élucidation de certaines infractions ou délits. Les capacités analytiques de l'IA dans le traitement de données complexes par exemple pourrait également venir renforcer la lutte contre la criminalité organisée ou le narcotrafic.

Pour déployer des systèmes d'IA, de nombreux prérequis sont toutefois nécessaires, à commencer par une bonne maîtrise du cadre juridique national et européen relatif à l'IA. Ensuite, il est indispensable de poser le cadre politique de l'usage de l'IA afin d'en faciliter l'acceptation par les policiers et gendarmes nationaux eux-mêmes et par les Français[17] afin que l'IA soit identifiée comme un outil, non une fin en soi. La prise de décision et le contrôle devront toujours relever des forces de police, pour éviter de basculer dans « la civilisation des machines », comme le redoutait déjà Georges Bernanos dans La France contre les robots (1947).

Enfin, dans un contexte accru de cybermenaces et de menace sur nos souverainetés, il conviendrait de s'assurer de la maturité, de la résilience des technologies employées et de travailler à une nécessaire identification des outils les plus sécurisés. Un point de vigilance doit ainsi être évoqué concernant le manque de souveraineté technologique de l'UE et de la France sur des solutions d'IA provenant aujourd'hui majoritairement de l'espace extra-européen. Il convient donc d'identifier des outils d'IA qui ne permettent pas une perte de cette souveraineté et d'une vulnérabilité renforcée à des opérations d'intelligence ou d'influence.

Les objectifs de cet article sont donc d'analyser les potentialités permises par le cadre juridique actuel pour s'appuyer sur l'IA dans le secteur de la sécurité intérieure et d'identifier des usages opérationnels concrets, réalistes à un horizon rapproché et maîtrisés d'un point de vue technologique.

Des premiers usages de l'IA en cours, une bascule avec les JO de Paris 2024 ?

[16] Le dilemme de l'innovateur, Clayton M. Christensen, 1997

[17] Une étude du think tank Le Continuum Lab réalisée en septembre 2024 sur les technologies de sécurité montre que 65% des Français « considèrent l'IA comme utile pour les forces de l'ordre » et 63% sont « plutôt confiants dans la possibilité de concilier liberté et sécurité grâce aux technologies » (Les Français et les technologies de sécurité : le Continuum Lab révèle une étude inédite | Continuum Lab).

Des projets existent déjà en France, que ce soit sur la voie publique dans le traitement de la délinquance, sur des activités à caractère administratif ou d'investigation. De récentes innovations autour de l'IA ont été permises avec les JO de Paris 2024.

De l'IA utilisée pour aider à la prise de décision dans la lutte contre la délinquance

L'IA a d'ores et déjà été sollicitée car elle répond parfaitement au cœur de métier des Forces de sécurité intérieure (FSI), à savoir l'anticipation et la prévention de faits, en l'occurrence de délinquance. L'IA a été développée non pas pour les prédire mais pour mieux les comprendre, les analyser et in fine aider à décider. En effet, la délinquance n'est pas un fait aléatoire et peut être analysée en récupérant des données statistiques sur un territoire défini et alimenter des modèles permettant aux FSI de mieux opérer au quotidien sur ce territoire (localisation, horaires des patrouilles, etc.). Des méthodes analytiques ont été utilisées par la Gendarmerie nationale sur des données non personnelles issues du Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI) et ensuite exploitées par de la data visualisation pour cartographier et suivre l'évolution de la délinquance sur un territoire. Il ne s'agit donc pas d'outils de police prédictive, car ils ne prévoient rien mais d'analyse décisionnelle sur des faits passés et qui peuvent fournir une orientation aux FSI qui ne peuvent croiser autant de données sans la capacité d'analyse de l'IA. La méthode consiste à regarder à titre d'exemple où ont eu lieu des cambriolages et des atteintes aux véhicules sur une période donnée et un territoire pour en déduire où risque de se produire les prochains. L'idée est de s'en servir pour cibler des territoires précis et planifier l'engagement de FSI où l'infraction risque de se produire et dissuader la délinquance.

D'autres expérimentations avec des outils plus prédictifs allant au-delà de l'aide à la décision et comprenant une prédiction en termes de risque ou d'occurrence ont aussi été réalisées mais n'ont pas démontré leur plus-value opérationnelle.

De l'IA développée pour aider au traitement de données en police judiciaire

Des premiers outils de traitement de données à base d'IA ont aussi été développés par la Gendarmerie nationale pour appuyer des phases d'enquête et d'investigation. Des outils peuvent ainsi être employés pour appuyer les FSI dans la surveillance de communications dans le cadre d'une enquête pour détecter des langues parlées dans des écoutes téléphoniques autorisées par un juge d'instruction, pour retranscrire et traduire les échanges, identifier et signaler les sujets pertinents pour l'enquête via des réseaux récurrents de neurones.

De même, un projet a été développé permettant la retranscription d'audition filmée d'une victime et offrant un outil d'annotation des objets d'un texte de procédure (personnes, lieux, date, objets, etc.).

Enfin, l'Agence du numérique des Forces de sécurité intérieure (ANFSI), en charge du développement de leurs équipements numériques, expérimente un outil de réalisation du compte rendu d'intervention

simplifié par « commande vocale » sur les outils mobiles NEO[18].

Un tournant décisif avec les JO de Paris 2024 ?

A l'occasion des JO de Paris 2024, la « vidéo augmentée » a été autorisée en Île-de-France, sous la supervision de la préfecture de Police de Paris. La loi du 19 mai 2023[19] a permis en effet, pour la première fois, la mise en œuvre de solutions d'IA dans la vidéoprotection, dans un cadre strict excluant l'utilisation de la reconnaissance faciale. L'expérimentation ne visait que la détection d'évènements prédéterminés à savoir la présence d'objets abandonnés, la présence ou utilisation d'armes, le non-respect par un véhicule du sens de ce circulation ou d'une zone interdite, les mouvements de foule et les départs de feux. L'article 10 a notamment autorisé la mise en œuvre de l'IA sur certains flux vidéo à partir de caméras fixes[20] aux fins de détecter certaines situations pour sécuriser les événements particulièrement exposés à un risque terroriste ou d'atteinte à la sécurité des personnes. Un comité d'évaluation de ces caméras algorithmiques doit remettre un rapport d'ici la fin de l'année 2024. D'ores et déjà, plusieurs cas d'usage de la vidéoprotection intelligente ont été jugés très efficaces, notamment ceux qui ont permis une détection d'individus dans des zones non autorisées, facilitant en outre l'ajustement de la présence policière dans ces zones, une détection d'une densité de population ou de mouvements de foule (liés à des rixes, etc.) ou encore des interpellations dans les transports urbains.

En synthèse, si des projets existent, ceux-ci restent toutefois à la marge, loin d'un passage à l'échelle généralisé qui devrait s'inscrire en outre dans un cadre juridique contraint et évolutif.

Un cadre juridique national clair et récemment renforcé au niveau européen avec l'IA Act

En France, un cadre strict avec la CNIL, des tentatives politiques pour avancer

La CNIL a formulé plusieurs recommandations précises[21] afin de veiller à des déploiements de systèmes d'IA respectueux de la vie privée des individus en suivant les dispositions de la loi « Informatique et Libertés » de 1978 ou la directive européenne dite « Police-Justice »[22] de 2016 définissant les règles relatives à la protection des données à l'égard de systèmes d'informations utilisés par les FSI. Les autorités publiques responsables de systèmes d'IA ont ainsi des obligations de transparence afin de rendre publiques les évaluations de ces systèmes et doivent suivre le principe de double proportionnalité, qui assure que l'usage de l'IA est justifié selon le cadre opérationnel (patrouille, enquête pour un

[18] Smartphones NEO pour Nouvel Équipement Opérationnel

[19] LOI n° 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

[20] Pendant les JO de Paris, la préfecture de Police de Paris a utilisé 185 caméras fixes dans le cadre de ce dispositif.

[21] Intelligence artificielle : le plan d'action de la CNIL | CNIL

[22] Directive « Police-Justice » : de quoi parle-t-on ? | CNIL

délit, crime ou une menace terroriste) et le type de données utilisées (données personnelles, statistiques, etc.). Pour la CNIL, il convient donc d'appliquer aux systèmes d'IA les règles du droit commun des données (durées de conservation, contrôle indépendant, etc.).

En parallèle, le ministère de l'Intérieur et le pouvoir législatif ont avancé sur cette ligne de crête tracée par la CNIL que ce soit via le livre blanc de la Sécurité Intérieure (2020)[23] ou la Loi d'Orientation et de Programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI, 2023)[24], qui ont notamment formulé puis encadré par la loi les cas d'usage pouvant justifier l'utilisation de l'IA dans le secteur de la sécurité. Un cadre avait aussi été proposé pour des expérimentations, en perspective des JO de Paris 2024 : anonymisation des données, stockage sécurisé, prise de décision et maintien d'un contrôle des technologies par des agents.

Un cadre renforcé au niveau européen avec l'IA Act

Complétant ce cadre national, la Commission Européenne a élaboré un règlement, l'IA Act, visant à encadrer l'utilisation de l'IA en Europe, voté par le Parlement européen en décembre 2023[25] et qui entrera en application en août 2026. L'objectif est de garantir que les systèmes d'IA utilisés dans l'Union Européenne soient sûrs, transparents et sous contrôle humain. Une vigilance accrue est portée sur les IA génératives qui créent des textes, du code et des images. L'IA Act apporte ainsi un cadre juridique précis concernant les usages dans la sphère publique et en particulier pour ce qui concerne la sécurité :

- Des IA sont interdites car dangereuses : identification biométrique dans les espaces publics, base de données de reconnaissance faciale (dont permettant une comparaison avec des données en open source), système de police prédictive, etc.
- Des IA sont encadrées car à haut risque avec de la documentation à fournir, un contrôle humain, des impératifs de conformité, de l'évaluation continue : système de catégorisation biométrique, gestion de la migration, etc.
- Des IA à risque limité sont permises avec obligation de transparence : système de détections d'objets, etc.[26]

Il est à noter que l'IA Act fournit des exceptions notamment dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre permettant de la reconnaissance faciale « à distance » (avec caméra ou drone), « sous réserve d'une autorisation judiciaire préalable et pour des listes d'infractions strictement définie » concernant « la recherche d'une personne condamnée ou soupçonnée d'avoir commis un crime grave ».

[23] Livre blanc de la sécurité intérieure | ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (interieur.gouv.fr)

[24] LOI n° 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

[25] Textes de la loi | Loi sur l'intelligence artificielle de l'UE (artificialintelligenceact.eu)

[26] Dès février 2025, les IA interdites devront être supprimées ou mises en conformité. A compter d'août 2025, les IA encadrées et à risque limité devront être mises en conformité.

Les perspectives d'usage et d'application de l'IA dans le secteur de la sécurité intérieure

Compte tenu des réflexions déjà engagées et du cadre réglementaire posé, il convient désormais de se projeter sur les apports concrets que l'IA pourrait amener dans les métiers de la sécurité exercés par la police et la gendarmerie nationales, en s'appuyant sur les technologies existantes, les développements récents notamment autour de l'IA générative, et en identifiant les conditions pour de tels usages : échanges et communications, accès à la donnée, simplification des tâches techniques, analyse de la donnée dans les phases d'enquête, etc.

Il est important de rappeler que les usages identifiés dans cette note le sont dans une démarche prospective qui tient compte du cadre juridique évoqué précédemment et s'inscrivent dans un usage de l'IA soucieux d'apporter une plus-value opérationnelle aux FSI tout en ne transigeant pas sur les enjeux éthiques de protection des données, d'un usage raisonné des données loin des pratiques de certains pays non européens qu'il convient d'éviter pour préserver notre modèle démocratique français. L'IA doit venir en appui des FSI, sans devenir « l'agent », c'est-à-dire que les tâches qui pourraient être confiées à une IA devront rester sous la primauté humaine en contrôle et en validation. Cette délégation doit ainsi accélérer l'action, la décision mais ne doit pas créer une dépendance. Il s'agit donc d'identifier les bons cas d'usage, sur les activités notamment à non ou faible valeur ajoutée afin de maintenir chez les FSI la capacité à prendre les décisions et à faire preuve d'agentivité[27].

L'IA, pour optimiser les échanges et la communication entre les FSI

Dans un contexte sécuritaire fortement dégradé, les enjeux autour de la communication et du partage de la donnée entre FSI sont clés que ce soit au quotidien en patrouille ou en intervention en termes de conduite à tenir (connaissance de la situation, des individus, etc.) ou a fortiori en cas d'opérations contre des narcotrafiquants ou des situations plus graves (attentats, etc.).

Des cas d'usage précis, comme la capacité à centraliser puis traiter les données issues des équipements mobiles des FSI ou issues de caméras de vidéoprotection (vidéo, voix, radio, dialogues et appels entre FSI) sont aujourd'hui irréalisables et pourrait l'être en s'appuyant sur des outils intégrant de l'IA, alors que le nombre de données collectées ne cesse de croître. Ces facilités permettraient d'être plus performants grâce à une proximité renforcée et une facilité à se projeter dans les situations opérationnelles et pourraient être intégrées au programme en cours de transformation des moyens de communication des FSI via la mise en place d'un réseau mobile très haut débit[28]. L'IA peut être un atout majeur pour aider au partage d'informations et de renseignements et pour que ceux-ci arrivent plus vite au niveau des policiers et gendarmes nationaux, pour qu'ils puissent traiter le problème identifié avant qu'il ne se détériore, dans le cas par exemple de détection de signaux faibles en lien avec les

[27] Dieu et la Silicon Valley, Éric Salobir (Éditions Buchet-Chastel, 2020)

[28] Le Réseau Radio du Futur (acmoss.fr)

Cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) ou la démarche partenariale entre élus, polices municipales, associations, permet d'échanger des informations qu'un outil d'IA peut traiter et qualifier rapidement.

L'IA, pour produire de la connaissance et appuyer l'action des FSI en temps réel

Produisant de plus en plus de données, notamment grâce à leurs outils mobiles, les FSI réalisent leurs missions dans un environnement où les données produites par des tiers sont en outre de plus en plus nombreuses. Face à cette double évolution, une stratégie de valorisation de ces données avec l'IA pourraient être développée combinant de l'analyse des données du passé, notamment dans des outils décisionnels déjà existants mais aussi de l'enrichissement de l'information opérationnelle en temps réel (géolocalisation des patrouilles, notes d'analyse transmises par de l'IA générative, etc.), le développement algorithmique et la valorisation de certaines données depuis l'extérieur (dans le respect des exigences posées par l'IA Act) avec par exemple l'analyse des données réelles des flux de déplacement de personnes dans les différents réseaux de transports urbains d'une métropole dans le cas d'une mission d'interpellation ou également en sécurité routière dans la gestion du trafic, en détectant en temps réel les accidents ou les perturbations, facilitant ainsi des réponses immédiates et informées.

L'une des caractéristiques apportées par l'IA est sa capacité à signaler automatiquement des incidents. Si des conditions ou des scénarios prédéfinis sont détectés, tels que des rixes ou des mouvements de foule, un système à base d'IA peut générer automatiquement des rapports d'incidents détaillés et envoyer des alertes aux FSI pour évaluer la situation. Cela accélère non seulement le processus de documentation, mais garantit également que même des infractions ou incidents mineurs (incivilités, dégradations), qui pourraient être négligés, soient remontés et traités.

De plus, la multiplication des données disponibles peut permettre de disposer en temps réel d'un nombre croissant d'informations. La situation tactique pourrait ainsi être enrichie par des données opérationnelles (géolocalisation des patrouilles, y compris d'autres acteurs « producteurs » de sécurité comme les polices municipales, la sécurité privée, géolocalisation d'une personne ciblée par une enquête ou une intervention), des données de contexte (points d'intérêt, densité, état des réseaux, etc.) et des données de capteurs (caméras piétons, etc.). L'IA peut aller chercher ces données nombreuses et diverses, les structurer et les rendre en temps réel aux FSI sur le terrain en voie publique pour des délais d'intervention plus rapides par exemple (communication automatique de données, etc.).

L'enjeu dans ce cas est de bien définir les besoins et les cas d'usage pour disposer de données pertinentes, exploitables et de travailler à la restitution (notamment par de la cartographie) ou à l'automatisation de la présentation des données dans les SI utilisés par les FSI ou leurs outils mobiles.

L'IA, pour faciliter, accélérer et rendre plus simple les tâches administratives et techniques des FSI

Les FSI déplorent que leur temps de travail soit de plus en plus consacré à des tâches administratives et rédactionnelles répétitives, lourdes et sans valeur ajoutée. L'apport de l'IA

pour ce type de tâches techniques de « back-office » est largement répandu dans d'autres secteurs d'activité notamment avec l'IA générative qui bascule de l'analyse passive à la création active de contenus.

Ainsi, l'IA appliquée à ces tâches techniques en les automatisant pourrait permettre de faire gagner du temps aux FSI dans leurs activités au quotidien sur ce même type de tâches et les recentrer ainsi sur leur cœur de métier afin de permettre plus de présence sur le terrain, dans la rue en patrouille afin de renforcer le lien avec la population, dissuader et prévenir des faits de délinquance. Un des retours d'expérience des JO de Paris 2024 est que la présence massive et visible de FSI dans la rue a été non seulement efficace, mais aussi appréciée des populations.

Appuyer la rédaction des procédures, collecter des informations

L'IA ouvre ainsi de nombreuses fonctionnalités pour faciliter voire supprimer des tâches répétitives et chronophages qui constituent le quotidien des FSI dans des procédures de verbalisation (rédaction de procès-verbaux, etc.) d'interpellation, de prise de dépôt de plainte ou d'enquête. Sur des phases rédactionnelles et de transcription, l'IA pourrait permettre d'aller plus vite dans la rédaction de procès-verbaux que ce soit en unité ou en mobilité[29] via de la génération automatisée de texte ou de propositions de texte (par exemple réglementaire), l'extraction d'informations d'intérêt dans des documents, l'accélération du traitement de bandes vidéo par élimination ou sélection de scènes sur requête sémantique, le masquage de passages, extraits ou parties de documents (identification d'une partie spécifique ou d'un segment dans une masse de vidéos via des « transformers », etc.).

L'usage de l'IA dans ce cadre se ferait sur la base de réseaux récurrents de neurones interprétant des flux de données et qui ont une mémoire des textes, des enchaînements de mots ou de phrases comme des réseaux de neurones biologiques mais avec une puissance de calcul multipliée et peuvent donc apporter de la valeur sur des activités rédactionnelles et de transcription.

Afin de permettre aux FSI de travailler plus efficacement, l'IA pourrait également démultiplier l'efficacité d'outils déjà en place au ministère de l'Intérieur comme l'intégration du traitement du langage naturel dans les outils du quotidien (réalisation de rapports ou de procès-verbaux par commandes vocales par exemple dans la rue, etc.). L'IA est ainsi un levier pour donner plus de temps aux FSI pour se concentrer sur des tâches à valeur ajoutée, en leur permettant par exemple pendant les temps de garde-à-vue de travailler un dossier, d'interroger un individu plutôt que de consacrer ce temps court[30] à des actes administratifs et techniques.

[29] Cas par exemple des Amendes forfaitaires délictuelles rédigées sur les smartphones NEO via l'application Procès-Verbal électronique Section 9 : De la procédure de l'amende forfaitaire applicable à certains délits (Articles D45-3 à D45-21) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

[30] La durée d'une garde à vue est de 24 heures mais peut être portée à 48 heures lorsque le délit ou le crime concerné est puni d'une peine supérieure à un an d'emprisonnement. Pour certaines infractions, elle peut atteindre jusqu'à 96 heures (trafic de stupéfiants, terrorisme, association de malfaiteurs, etc.).

Vérifier des faits, aider à la recherche de preuves

Le recueil des déclarations, des témoignages, les différentes auditions constituent la base du travail d'investigation et souvent le premier pas dans la recherche des contradictions ou la vérification des faits. Les centaines de pièces qui viennent bien souvent enrichir un dossier sont encore essentiellement transcrites par un enquêteur, mais de plus en plus fréquemment, ou lorsque cela est prévu par la loi, elles sont filmées et enregistrées. A terme, elles pourraient être directement enregistrées et retranscrites automatiquement par un système à base d'IA constituant des données pouvant ensuite être rapidement exploitées et confrontées par les FSI qui pourront ainsi se concentrer sur l'analyse, la recherche de faits et in fine améliorer le taux d'élucidation des affaires.

Rechercher des informations dans les systèmes d'information

L'IA pourrait aussi permettre de faciliter les travaux de recherche d'informations sur un individu ou un groupe d'individus interpellés ou recherchés. Ces phases de recherche sur des données biographiques, des données sur des antécédents judiciaires sont le quotidien des FSI et se font dans les différents fichiers de police mis à leur disposition (FPR, TAJ, etc.[31]). Ces fichiers de police fonctionnent en silo et communiquent peu entre eux, notamment dans le but de respecter leurs finalités de traitement, conformément aux principes de la CNIL. Ainsi, le partage d'informations entre les fichiers est limité à des interfaçages applicatifs, et les FSI doivent souvent consulter un ou plusieurs fichiers en parallèle. Au regard de la profusion de données et du volume à analyser quotidiennement, l'IA pourrait permettre de dépasser cette problématique et faciliter la vie des FSI en leur apportant l'information agrégée. Cette capacité d'agrégation est un des apports majeurs de l'IA qu'il convient d'appréhender au regard du cadre juridique énoncé par la CNIL mais qui peut permette d'offrir la possibilité aux FSI de disposer plus facilement et plus rapidement des informations qu'ils recherchent, phase clé que ce soit pour leur sécurité personnelle en cas d'interpellation (disposer de l'information de la conduite à tenir rapidement vis-à-vis de l'individu interpellé), pour améliorer l'efficacité des contrôles sur la voie publique (garantie d'identifier la bonne personne par exemple dans le cas d'un contrôle) et enfin dans le domaine de la police judiciaire. L'IA pourrait ainsi utilement appuyer par exemple des rapprochements de données, désormais autorisés entre les systèmes de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) avec d'autres systèmes d'information, comme le fichier des véhicules volés, celui des données relatives à l'assurance des véhicules ou encore le système de contrôle automatisé[32]. Cette capacité d'agrégation de l'IA pourrait aussi permettre de faciliter le recours à des saisies sur compte bancaire via les systèmes d'information du ministère de l'Economie et des Finances, pour améliorer le recouvrement des amendes, notamment les amendes forfaitaires délictuelles (AFD), ou pour s'adresser directement au « portefeuille » de certains délinquants, volonté politique affichée du Ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau.

[31] Fichier des Personnes Recherchées, Traitement des antécédents judiciaires, etc.

[32] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050354599

Fiabiliser les fichiers de police et leurs usages

A côté de la consultation, une tâche récurrente consiste à également « alimenter » les fichiers de police sur des individus interpellés ou recherchés, avec des éléments descriptifs de faits, d'infractions, et surtout d'informations sur leurs identités (biographiques ou biométriques). Cette phase est clé, notamment pour ce qui concerne l'acquisition de données biométriques, car elle préfigure ensuite de la qualité des bases de données et permet ensuite dans le cas d'une infraction ou d'un crime d'authentifier des individus interpellés mis en cause ou des individus victimes. La puissance des algorithmes d'IA peut ainsi identifier et mettre en évidence les minuties (points spécifiques sur une empreinte digitale) avec plus de précision que l'œil humain, conduisant à des comparaisons plus précises.

L'interrogation des fichiers de police comportant les bases de données d'empreintes digitales ou génétiques pourrait aussi être automatisée avec l'IA pour aller plus vite et fiabiliser les comparaisons. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une automatisation des contrôles de qualité technique permettrait de sécuriser la qualité d'acquisition des données par une application d'aide à la prise de vue des empreintes et de détecter automatiquement les empreintes photos non conformes. De même, l'IA pourrait être bénéfique pour la prise en compte des empreintes digitales laissées involontairement sur des surfaces (dites « latentes ») qui peuvent être parfois partielles, floues ou de mauvaise qualité. L'IA pourrait combler les parties manquantes en se basant sur des motifs reconnus, permettant de meilleures correspondances.

L'IA, pour renforcer les activités d'analyse des FSI et mieux combattre la délinquance

Travailler sur des grandes masses de données

L'IA offre des opportunités de calcul et d'automatisation de certaines tâches pour les FSI confrontées à des masses de données à traiter, que ce soit dans des tâches administratives (criblage, etc.) ou des activités de police judiciaire. Des agents du ministère de l'Intérieur ont par exemple la charge d'activités de « criblage » des personnes embauchées sur des métiers sensibles auprès de l'ensemble des fichiers de police à analyser pour « valider » la personne concernée. Sur ces activités d'analyse de masse sur des fichiers de données sécurisées, un apport par de l'IA pour aller plus vite et fiabiliser les enquêtes pourrait amener de la valeur et concentrer l'œil humain sur l'essentiel ou permettre un contrôle et une décision in fine plus rapide. L'IA pourrait offrir aussi la possibilité d'optimiser les activités de contrôle par une automatisation des détections de cas de consultation anormale des fichiers de police.

Sur des phases d'enquête et d'investigation, il pourrait être également opportun de s'appuyer sur l'IA pour de la recherche de données et la comparaison avec des bases de données importantes pour renforcer les taux d'élucidation de crimes, par exemple avec la comparaison génétique et le fichier dédié des empreintes génétiques (FNAEG). L'analyse ADN est une des méthodes les plus employées par la police scientifique pour identifier l'auteur d'un crime. De plus, l'IA pourrait faciliter les enquêtes judiciaires ou les pièces et dossiers sont toujours plus volumineux et complexes. Devant la multiplicité et l'hétérogénéité des données, la puissance de

calcul de l'IA peut permettre de mieux les classer, les lier entre elles et se souvenir de tout dans un délai très court. L'enquêteur pourrait donc analyser et confronter plus rapidement, avec moins d'erreur pour in fine améliorer les taux d'élucidation des affaires.

Ensuite, la plupart des données d'une enquête judiciaire sont stockées sur des disques durs afin d'être conservées. Des outils d'assistance à même de croiser et lier ces données sont nécessaires pour identifier des indices parmi les grandes masses de données disponibles. L'IA pourrait accomplir ce travail de classification et de connexions entre les faits et les indices, qui sont retrouvés dans les dossiers judiciaires. Un enjeu clé est la gestion de volumétrie de masse pour la donnée judiciaire, pour aller plus vite dans des processus d'enquête et d'investigation, sur la voie publique ou en intervention pour permettre une décision plus rapide. Il s'agit, ici aussi, de bien définir les cas d'usage et d'entraîner au préalable les systèmes à base d'IA pour assurer une pertinence des analyses via de la génération de données synthétiques.

Mieux analyser et interpréter des images, des sons et en grande quantité

L'IA générative introduit de nouvelles techniques qui permettent d'analyser et interpréter des images. Les développements génératifs de l'IA peuvent apporter beaucoup dans l'exploitation d'images en phase d'enquête, en étant capable de comprendre des requêtes, de sortir les éléments demandés d'une image, avec une capacité à exploiter des images en grande quantité avec des données hétérogènes. Ces solutions pourraient permettre d'appuyer les phases d'enquête par l'analyse de photos de scènes de crime, d'accident de la route ou d'images issues d'un centre de supervision urbain (CSU) et identifier ainsi des images d'intérêt (détection de véhicules, de personnes, etc.). De même, la vision par ordinateur pourrait devenir un atout majeur grâce à l'utilisation de réseaux neuronaux qui permettent d'interpréter et d'analyser à large échelle des informations visuelles complexes. Ces réseaux inspirés du fonctionnement du cerveau humain peuvent avoir un intérêt pour de la détection de surfaces spécifiques à partir de photographies aériennes ou d'images satellites qui peuvent être utiles aux policiers nationaux et gendarmes pour identifier des véhicules recherchés, des points de deal, etc.

L'IA permettra ainsi une plus grande vigilance dans l'observation d'images de vidéoprotection et donc une meilleure efficacité et une accélération de la réponse à apporter à des situations suspectes (points de deal, rixes, rassemblements, etc.). En effet, il est estimé qu'un opérateur d'un centre de supervision ou de commandement, au bout d'une heure d'observation d'images ou de vidéos en temps réel, perd de sa vigilance et potentiellement 50% des événements peuvent lui échapper. A terme, un opérateur d'un centre de supervision ou de commandement pourrait avec des systèmes d'IA ne plus regarder de flux en temps réel mais se concentrer sur de la levée de doutes, de l'analyse et de la prise de décision.

L'IA peut en effet accélérer le processus d'analyse actuellement effectué par l'œil humain et donc de détection via des outils effectuant de l'analyse d'image et de l'analyse comportementale avec des algorithmes de réseau à convolution capables de repérer des objets, des faits ou des individus. Actuellement les techniques d'apprentissage permettent de retrouver la photo d'un individu, d'un objet, d'une arme parmi les

milliers de photos contenues communément dans un ordinateur, un téléphone. Les techniques d'apprentissage de l'IA dédiées à la reconnaissance d'objets ou de formes dans un contenu constituent un apport non négligeable.

Enfin, l'IA peut apporter beaucoup avec les technologies de reconnaissance vocale qui peuvent déchiffrer les caractéristiques vocales propres à chaque individu, convertir les mots parlés en modèles qui peuvent être exploités, comparés à des empreintes vocales stockées (échantillons vocaux provenant d'appels téléphoniques ou d'enregistrements).

Mieux analyser et détecter rapidement

Le recueil d'information en source ouverte (OSINT, SOCMINT) est une pratique désormais commune et répandue du fait de la multiplicité des données disponibles (réseaux sociaux, etc.). L'appui de l'IA sur ces phases de recueil d'information est fondamental pour détecter et caractériser rapidement des situations de danger et d'urgence à une vitesse supérieure à celle à laquelle des réseaux criminels ou des narcotrafiquants peuvent effacer leurs traces numériques par exemple ou pour réaliser par exemple de la veille pour analyser le « bruit informationnel » (web scraping, etc.), en intégrant le cadre fixé par l'IA Act (exclusion de la reconnaissance faciale, etc.), pour détecter et contrer de la propagande ou de la désinformation. En utilisant des algorithmes avancés d'IA et d'apprentissage automatique, il est possible d'analyser de vastes quantités de données à grande vitesse pour identifier des motifs, des mots-clés ou des contenus visuels, ce qui peut être décisif dans des enquêtes d'ampleur par exemple (narcotrafic, criminalité organisée). De plus, les systèmes pilotés par l'IA peuvent être entraînés sur des matériaux de propagande ou de désinformation connus pour repérer de manière proactive de nouveaux contenus partageant des caractéristiques similaires et les signaler, assurant une suppression réactive et efficace de ces contenus avant qu'ils ne se propagent.

Pour assurer l'efficacité de ces outils, l'enjeu réside dans la capacité à gérer des données structurées (mots, signes, chiffres, etc.) et non structurées à grande échelle (images, sons, vidéos, etc.), de disposer de plateformes pour les traiter et les rendre exploitables grâce à des modèles d'apprentissage automatiques auto-apprenants, ces outils pouvant en effet reformater ces données non structurées. Les technologies d'analyse automatisée du langage écrit, qui reposent sur l'IA, permettent de procéder à de l'analyse et de l'extraction de contenus, et traitent des volumes d'informations qu'il serait impossible de réaliser manuellement.

L'IA peut enfin permettre d'accéder à une vitesse de réponse plus rapide, via l'apprentissage automatique par exemple en donnant une multitude de données à un système d'IA qui va apprendre, au fur et à mesure, à les traiter automatiquement. Par exemple, un suivi de la trace du véhicule d'un auteur de crime en fuite est possible à travers les caméras de surveillance, l'analyse des vidéos se fera plus rapidement qu'une analyse humaine qui peut alors se concentrer sur l'exploitation des données et le contrôle de l'usage. L'IA pourrait permettre d'appuyer des opérateurs d'un centre de supervision urbain dans leurs activités : détection de déchets, d'objets abandonnés, d'armes ou de départ de feu, calcul du temps de présence d'un véhicule, stationnement près de lieux sensibles, passage feux rouges, franchissement de lignes, analyse de mouvements de foule, etc.

L'IA, pour augmenter les capacités d'enquête et d'élucidation des faits

Les volumes de données à exploiter en phases d'enquêtes (flux vidéos, images) sont telles que leur exploitation est désormais impossible sans aide numérique. L'augmentation considérable de la volumétrie des données numériques génère une contrainte sur la capacité des FSI à les exploiter. L'utilisation de l'IA devient ainsi une nécessité, et à terme une condition indispensable de la capacité d'exploitation de données ou informations pouvant contribuer à l'établissement d'une preuve. Il est donc nécessaire que les FSI disposent d'outils de rationalisation de l'analyse vidéos, les assistant dans des phases d'enquête permettant de libérer un enquêteur de la visualisation de la totalité de sources vidéos ou d'images, ce qui fera gagner du temps et sera plus efficace, évitant toute perte de concentration dans la visualisation de ces flux et offrant la possibilité de se consacrer à des tâches d'analyse à plus grande valeur ajoutée. A défaut d'IA, il peut être considéré en outre que des enquêteurs renonceraient dans certaines affaires, faute de temps, à une exploitation systématique des sources vidéo disponibles et donc de preuves numériques particulièrement efficaces.

Parmi les éléments d'enquêtes, les enquêteurs disposent souvent d'auditions, de relevés bancaires, téléphonique, et des déclarations qui pourraient faire l'objet d'exploitation par des logiciels à base d'IA dédiés à relever des incohérences, à les repositionner dans une échelle de temps et géographiques ou à générer des schémas relationnels. L'incrémentation de ces données à partir des documents papiers ou numériques est longue. Les outils de l'IA pourraient permettre de détecter ces éléments directement dans des textes, à les identifier et les classer selon leur signification et à générer automatiquement des schémas relationnels. Le gain de temps et la souplesse d'emploi de ces outils offrent un apport réel avec par exemple la capacité de procéder à des classements et des liens, en temps réel à partir d'enregistrements sonores ou numériques, à suggérer des questions qui appuieront le travail des enquêteurs pour leur permettre d'identifier et interpeller plus vite.

L'IA pourrait aussi permettre des détections en temps réel et sur des flux très importants de faux documents, de fraudes que des agents ne peuvent faire et permettre ainsi de meilleurs taux d'élucidation des affaires. Dans les domaines de l'identité, les applications peuvent être multiples ainsi que dans le domaine de la sécurité routière que ce soit pour lutter contre la fraude au permis de conduire, la fraude à l'assurance ou contre des démarches frauduleuses, spécifiques et répétitives (fraudes liées à la contestation en cas d'amendes routières, fraude à l'immatriculation, vols de véhicules, etc.). Enfin, en utilisant des outils d'analyse pilotés par l'IA, les enquêteurs pourraient analyser des millions de transactions financières et détecter des volumes importants de données, tels que des mouvements de fonds suspects pour identifier des opérations de blanchiment difficiles à appréhender. Cela se traduirait concrètement par une capacité accrue à analyser et comprendre les schémas criminels, les connexions et environnements de mise en cause, à détecter des liens et faciliter la lutte contre des réseaux criminels organisés (narcotrafic, etc.). Récemment, les démantèlements de l'outil de communication cryptée EncroChat ou de la messagerie cryptée Matrix ont démontré le rôle crucial de l'analyse de données complexes.

Enfin, l'IA pourrait venir sécuriser les exploitations par les FSI d'images, de documents, de vidéos en automatisant le masquage de passages, extraits ou parties de documents à des fins de renforcement de la protection des données personnelles et du respect de la vie privée dans la lignée des recommandations de la CNIL et de l'IA Act. L'IA peut en effet détecter des éléments dans une donnée non structurée comme une image via des réseaux à convolution et opérer un filtre sur ce qui a été défini au préalable comme étant à masquer. L'utilisation de l'IA peut aussi permettre d'exploiter avec précision et rapidité des outils comme les caméras-piétons pour établir des preuves, dans le cas par exemple d'une mise en cause des FSI dans le cadre d'une intervention.

L'IA, pour renforcer la prise en charge des victimes

Depuis quelques années, des sites en ligne ou applications sont déployés par le ministère de l'Intérieur permettant de signaler et déclarer des faits, de procéder à un dépôt de plainte[33]ou d'accéder à des informations en ligne (localiser une brigade ou un commissariat, etc.)[34]. Ces sites offrent des possibilités pour les citoyens en termes de démarches et aussi un levier concret de développement des usages autour de la donnée. Il s'agit d'un nouveau « gisement » de données bien souvent structurées (mots, signes, chiffres, etc.) qu'il conviendrait de développer et valoriser par de l'IA (cartographies des signalements, localisation de données sur la délinquance, types de faits par localisation, etc.) ou pour mettre à disposition des FSI sur le terrain en voie publique pour des délais d'intervention plus rapides par exemple (production de statistiques et de communication automatiques, etc.).

Par ailleurs, le développement de ces sites offre l'opportunité de réfléchir à de nouveaux usages de collecte d'informations et de renseignements. Ces sites pourraient s'inscrire dans une logique de renforcement des capacités de détection des signaux, même faibles, via de l'IA dans un contexte sécuritaire qui impose de diversifier les canaux de remontée des signalements en mobilisant tous les capteurs disponibles.

L'IA, pour faire évoluer la relation entre la police et la population

L'IA pourrait aussi faciliter des démarches type dépôt de plainte ou renouvellement de titres administratifs en ayant recours à des assistants conversationnels (chatbot ou callbot[35]) pour obtenir des informations ou le service attendu.

En ajoutant des capacités d'IA aux logiciels de prise de plainte, les policiers et gendarmes nationaux en charge en unité de ces tâches pourraient en outre mieux et plus rapidement prendre en charge les victimes (obtention de rendez-vous dans un délai court via de la catégorisation, etc.). Ainsi, les services de plainte en ligne pourraient être également améliorés grâce à des possibilités offertes d'enregistrer automatiquement les plaintes et

[33] Perceval (plateforme de signalement des fraudes à la carte bancaire), Pharos (plateforme de signalement de contenus illicites sur internet), THESEE (plateforme de signalement des e-escroqueries), PNAV (plateforme numérique de signalement des atteintes aux personnes et de l'accompagnement des victimes), etc.

[34] Masecurité.fr

[35] Un callbot est un assistant vocal capable de dialoguer au téléphone avec un appelant, pour comprendre son problème et le résoudre en toute autonomie et 24h/24 sans temps d'attente.

les analyser pour orienter les victimes vers les personnes compétentes et proposer la démarche la plus adaptée à l'événement (réponse automatisée avec récépissé de plainte, visioplainte avec un agent, rendez-vous en unité, etc.).

Recommandations et conclusion : Développer un modèle d'IA dans un cadre d'emploi clair et sécurisé

Les retours d'expérience réussis des JO de Paris 2024, les développements technologiques récents appellent à une nécessaire réflexion sur l'IA. En effet, le contexte sécuritaire fortement dégradé en France, une délinquance de plus en plus organisée, des métiers complexes et en tension dans lesquels le numérique est toujours plus présent (enquête, investigation), impliquent de recourir aux outils disponibles comme l'IA qui sont capables d'aider à la résolution de situations, l'élucidation d'affaires et apporter des réponses fortes pour permettre aux FSI de faire face.

L'IA n'est pas une fin en soi mais peut être un levier puissant pour améliorer le travail des FSI, comme le furent l'informatique ou la biométrie, et tel doit être le sens de cette innovation technologique[36]. Pour permettre cela, il faut donc s'assurer de :

- Un cadre politique clair pour rassurer la société dans son ensemble et stabiliser le cadre législatif.
- Une stratégie ministérielle pour sécuriser les FSI dans l'utilisation de l'IA, associée à une gouvernance claire[37].
- Une identification des bons cas d'usage de l'IA, des bons projets et de réunir les conditions pour passer à l'échelle : qualité des données pour assurer l'efficience des outils, robustesse, résilience et sécurité by-design des systèmes pour limiter les vulnérabilités face aux risques cyber venant d'une délinquance aguerrie sur ce type de menaces, auditabilité des systèmes pour comprendre et améliorer les résultats proposés par ces systèmes, etc.
- Une approche intégrée à la fois éthique, juridique et technologique pour appréhender systématiquement l'importance des données manipulées, et qui nécessitent de mettre en place des équilibres en termes de sécurité informatique et de transparence vis-à-vis de la société.
- Une identification des outils d'IA dont l'usage ne se fasse pas au prix d'une perte de souveraineté de la France et d'un risque de vulnérabilité renforcé face à des fuites de données, des cyberattaques ou des opérations d'intelligence ou d'influence (lutte informationnelle, etc.).

Faire ces pas technologiques est nécessaire pour être à la hauteur des enjeux forts de tranquillité publique et de sécurité qui se posent aujourd'hui en France.

[36] *Le sens de l'IA à l'école de Blaise Pascal entrepreneur*, Étienne De Rocquigny (Boleine, 2023)

[37] A l'instar de ce qui a été fait au ministère des Armées en mars 2024 avec une « stratégie ministérielle relative à l'IA » et une « Agence ministérielle pour l'IA de défense » (AMIAD).

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) ET DÉFENSE



Christine Dugoin-Clément, chercheur associé de la chaire " Risques" de l'IAE Business School Paris 1 - La Sorbonne, à l'Observatoire de l'Intelligence Artificielle Paris 1 et au Centre de recherche de la Gendarmerie Nationale (CRGN). Ancien auditeur de l'Institut des hautes études de la défense nationale, ses travaux sont spécialisés sur l'Ukraine, la défense, les stratégies d'influence et le cyber. Elle est l'auteur de *Influence et manipulations : Des conflits armés modernes aux guerres économiques* (VA Éditions).

L'IA est un sujet majeur pour les sociétés et le secteur de la défense n'échappe pas à ce constat. Si le ministère des Armées peut être intéressé par des développements touchant au soutien et à la gestion administrative comparables à ce que l'on trouvera dans des organisations de tailles similaires, il est en outre intéressé par les évolutions permettant d'optimiser les missions particulières qui sont les siennes et qui demandent capacités d'adaptation et innovation pour s'adapter au milieu et à la concurrence tout en préservant la souveraineté de la technologie. Ce besoin de développement et de technologie devra compter avec un contexte particulièrement évolutif et, depuis novembre 2024, avec la présidence Trump qui risque de permettre une dérégulation du secteur américain de l'IA accroissant encore la concurrence.

Du soutien aux besoins opérationnels

La numérisation est une préoccupation de longue date pour la défense. En effet, depuis la Revolution in Military Affairs (RMA) des années 90 qui annonçait la numérisation du champ de bataille, l'innovation en matière opérationnelle a été une préoccupation majeure des armées. Concernant l'IA, dès septembre 2019, le ministère diffusait un rapport intitulé l'IA à l'appui de la défense[38] où les sujets d'intérêt étaient mis en avant tout en soulignant que le développement de l'IA n'était pas exempt de menaces et de risques et devait être pensé dans un contexte international aux prises avec de grandes tensions mondiales. Des sujets tels que l'autonomie des systèmes d'armes létaux[39] faisaient notamment l'objet d'une attentions particulières et d'un rapport du comité d'éthique quant à leurs développements et limites[40].

Concernant les armées, on trouve un intérêt en matière de développement d'IA dans plusieurs champs, dont certains se retrouve

38 https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/aid/Report%20of%20the%20AI%20Task%20Force%20September%202019.pdf

39 https://theconversation.com/armes-autonomes-et-soldats-augmentes-quel-impact-sur-les-valeurs-des-armees-168295

40 https://archives.defense.gouv.fr/actualites/la-vie-du-ministere/communique_le-comite-d-ethique-de-la-defense-publie-son-rapport-sur-l-integration-de-l-autonomie-des-systemes-d-armes-letaux.html

dans des secteurs plus classiques, comme les bénéfices offerts par l'IA en matière d'aide à la décision et à la planification, d'aide dans les services d'appui ou encore de logistique et préparation opérationnelle. Quelques champs seront transverses et intéresseront particulièrement d'autres structures gouvernementales comme l'IA mise au service de la cybersécurité et de la compréhension et de la prévention de l'influence numérique, d'autant plus que l'influence a été consacrée priorité stratégique dans la Revue Nationale Stratégique de 2022[41]. D'autres sujets seront par nature bien plus spécifiques, on pensera à l'usage de systèmes d'IA pour le combat collaboratif, pour le renseignement ou encore pour de la robotique et de l'autonomie dédiées aux enjeux militaires. Ces besoins en matière de systèmes d'IA ont augmenté avec l'approche multi-domaines multi-champs (MDMC), inhérente à la conflictualité moderne, et avec le retour de la guerre de haute intensité illustrée par l'invasion de l'Ukraine opérée par la Russie, avec la guerre au Moyen-Orient. Autre acteur de l'augmentation du besoin, les montées de tensions globales qui se jouent du silotage des lectures traditionnelles pour au contraire traverser les différents champs de conflictualité, que ce soit en passant du monde physique au numérique dans des actions d'influence et de déstabilisations, en activant des tensions et disputes dans diverses aires géographiques, ou en mobilisant et perturbant divers champs mobilisables, comme les aspects industriels et financiers ou encore le volet social et sociétal[42].

De plus, l'approche MDMC demande de capter une masse d'information de plus en plus importante. Dès lors, elle fait office de centre de commande et de contrôle (C2C) le point névralgique de la gestion des conflits. Dans ce cadre, l'IA pourrait être un ressort important notamment dans le traitement efficace de données massives venant irriguer ces centres de commandements. Mais encore faut-il capter ces données, ce qui, là encore, supposera de disposer de systèmes reposant sur des IA performantes, que l'on pense à des capteurs traditionnels, à l'intégration dans des systèmes d'information préexistant, ou à la gestion des constellations satellites et des données qu'elles captent[43] qui permettent une forme de transparence tactique du champ de bataille. Or, dans ce champ spécifique particulièrement coûteux et technologique, les armées doivent travailler en collaboration avec d'autres agences mais aussi avec des sociétés privées, qui détiennent une partie non négligeable des constellations : on pensera alors notamment à des structures comme OneWeb, Intelsat ou encore Starshield, la branche militaire de Starlink, société d'Elon Musk, nouvellement promu à la tête du ministère de l'efficacité gouvernementale" aux USA. Enfin, un nouvel entrant est apparu sur le champ de bataille avec l'Ukraine mais aussi avec le Haut Karabakh : les drones. Qu'ils soient terrestres, marins ou aériens, ils sont aujourd'hui incontournables sur le champ de bataille et peuvent parfois reposer sur des IAs demandant robustesse et innovation. En nous projetant dans un futurs proche on pensera aux ailiers loyaux, drones aériens massifs devant, à terme, collaborer avec les pilotes de

41 https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article.php?carticle=23071

42 https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article.php?carticle=23532

43 Dugoin-Clément, C. 2024. Le spatial, entre transparence tactique et développement technologique, Def tech décembre 2024

chasses[44], ou encore aux drones en essaims qui ont recours à des IA permettant de calculer et d'organiser les mouvements de l'ensemble.

Innovation, dérégulation et défense

Enfin, l'élection de Donald Trump qui sera le 47e président des USA risque de modifier fondamentalement les réglementations préalablement en cours en matière d'IA. Donald Trump aspire à libérer les capacités d'innovation qu'il estime être bridées par les réglementations de l'administration Biden[45]. Si le manifeste du candidat Trump plaidait pour abroger ce qu'il estimait nuire à la liberté d'expression et à « l'épanouissement de l'être humain », faisant craindre une dérégulation de la modération en ligne à l'heure ou la désinformation et l'influence sont des pièces maîtresses de la guerre cognitive et informationnelle, un autre volet touchait aux principes de précaution, voire d'éthique. Cela prend un sens particulier quand on se souvient que l'on retrouve parmi les partisans et financiers de Trump des investisseurs en capital-risque de la Silicon Valley comme Marc Andreessen, qui se décrit comme un « techno-optimiste, un « accélérateur d'IA » souhaitant transformer l'humanité en une race de « surhommes technologiques »[46]. Cependant, les déclarations visant à abroger le décret de Biden sur l'IA restent floues, les agences fédérales continuant à exercer une surveillance sur de plusieurs aspects du déploiement de l'IA. Même si ces poussées pourront être limitées par les agences, il est probable que les projets de dérégulations de Trump ne donnent un coup d'accélérateur à l'industrie américaine en permettant de tester de nouvelles applications d'IA avec plus de liberté. A ce titre, abandonner des règles comme celle de l'AISI relative à la transparence accélérerait le développement, pour autant, mais le fait qu'il n'y ai plus de d'approche fédérale unifiée sur le sujet participera à augmenter les différences entre états et pourra être facteur de complexité pour le secteur de l'IA.

Concernant l'écosystème de la Défense, que pourrait donner la 47e présidence alors qu'en octobre 2024, la secrétaire adjointe à la défense, Kathleen Hicks, parlait de l'engagement du ministère de la défense (DoD) à devenir un leader mondial dans l'élaboration de politiques éthiques saines pour l'utilisation militaire de l'IA[47]? Donald Trump, notamment encouragé par Elon Musk[48], vise à créer un environnement plus libre pour le développement de l'IA pour garantir aux USA de conserver leur avance sur des concurrents mondiaux comme la Chine. Pour autant en matière de défense on risque d'assister à un premier moment d'hésitation dû au flou entre réglementations précédentes comme le Responsible AI

44 https://revistacugc.es/article/view/5764

45https://rncplatform.donaldjtrump.com/?_gl=1*1dhufmh*_gcl_au*NDMyMDY5MTguMTcyOTU4NzI2Nw..&_ga=2.255281992.1180040526.1729587267-1531562902.1729587267

46 https://a16z.com/the-techno-optimist-manifesto/

47 https://www.defense.gov/News/News-Stories/Article/Article/3949441/hicks-highlights-dods-commitment-to-responsible-ai-use/

48 https://www.youtube.com/watch?v=7qZl_5xHoBw&ab_channel=PowerfulJRE

Strategy and Implementation Pathway[49], ou le mémo d'octobre dernier relatif aux cas d'utilisation de l'IA à des fins de sécurité nationale[50]. Cependant, les révisions de décrets envisagées vont probablement alléger les obligations de souscrire aux normes éthiques au bénéfice de l'innovation et vont probablement encourager les contributions du secteur privé, sujet au cœur du programme de Donald Trump axé sur l'innovation.

Dans ce cadre, il ne serait pas surprenant d'observer une montée en puissance de l'IA, potentiellement particulièrement prononcée dans des domaines où secteur public et privé doivent collaborer comme c'est le cas en matière de gestion de constellation satellitaire et de traitement de données issus de ces capteurs spécifiques.

Dans ce cadre, l'UE, devra probablement faire face à une concurrence agressive tout en restant alignée avec l'AI ACT[51], parfois perçu comme étant une approche risquée pour le maintien de la compétitivité du secteur à cause de son cadre stricte. S'il n'est pas question ici de prôner une dérégulation, il faut néanmoins intégrer que le souci européen du respect des règles d'éthiques dans un contexte de dérégulation massive risque de poser un dilemme en matière de développement technologique sur lequel entreprises et commanditaires doivent d'ores et déjà se pencher.

Ouverture des adhésions 2025

49 https://media.defense.gov/2022/Jun/22/2003022604/-1/-1/0/Department-of-Defense-Responsible-Artificial-Intelligence-Strategy-and-Implementation-Pathway.PDF

50 https://www.whitehouse.gov/briefing-room/presidential-actions/2024/10/24/memorandum-on-advancing-the-united-states-leadership-in-artificial-intelligence-harnessing-artificial-intelligence-to-fulfill-national-security-objectives-and-fostering-the-safety-security/

51 https://www.euaiact.com/

TRIBUNE DE FRÉDÉRIC DE LANOUVELLE

FORCES DE L'ORDRE, VIDÉOSURVEILLANCE ET CITOYENS, LE TRIO GAGNANT DE LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN



La sécurité quotidienne des citoyens est une préoccupation majeure en France. Les forces de l'ordre, police, gendarmerie nationale et polices municipales, œuvrent sans relâche pour maintenir l'ordre public. Cependant, face à l'évolution constante des formes de délinquance et à l'augmentation du sentiment d'insécurité, l'implication active des citoyens apparaît comme un complément indispensable aux actions des forces de sécurité.

Frédéric de Lanouvelle est Directeur général adjoint de Voisins Vigilants et Solidaires.

Les statistiques récentes révèlent une hausse notable de certaines infractions. En 2023, les tentatives d'homicide augmentent de 12%, les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus gagnent 5% et le nombre de cambriolages chez les particuliers progressent de 3% par rapport à l'année précédente (interieur.gouv.fr). Par ailleurs, 92% des français éprouvent un sentiment d'insécurité (ifop Novembre 2024). Ces chiffres illustrent la nécessité de renforcer les dispositifs de prévention et de protection au sein des communautés locales.

Dans ce contexte, des initiatives telles que Voisins Vigilants et Solidaires se révèlent particulièrement pertinentes. Ce dispositif, déjà adopté par près de 1 000 communes françaises et couvrant plus de 4 millions de citoyens, vise à renforcer la vigilance collective et la solidarité de voisinage. Il se démarque de son cousin Participation Citoyenne par sa dimension communautaire et par son application dont les dernières versions laissent apparaître son immense potentiel. En facilitant la communication entre les habitants et les autorités locales, il contribue à une meilleure prévention des actes de délinquance. Il permet même désormais à n'importe quel citoyen d'être informé ou d'informer la communauté autour de lui où qu'il se trouve en France et non plus seulement dans son quartier.

Contrairement à ce qu'affirment certains détracteurs, Voisins Vigilants et Solidaires ne favorise en aucun cas la création de milices. Au contraire, le dispositif pose un cadre structuré qui permet aux citoyens de contribuer à leur sécurité et à celle de leurs voisins dans le respect de règles élémentaires. Il instaure également un canal de communication direct avec la commune lorsque celle-ci adhère au dispositif. Il s'agit d'une brique complémentaire à d'autres outils comme la vidéosurveillance et la Police municipale, au service de la politique de sécurité des territoires. Cette approche encadrée et collaborative garantit que les initiatives citoyennes restent orientées vers l'intérêt général, sans jamais empiéter sur les prérogatives des forces de l'ordre.

On observe l'arrivée progressive de sociétés privées dans le champ des missions régaliennes liées à la sécurité. C'est le cas de Voisins Vigilants et Solidaires. Elle n'est pas la première. Des acteurs privés spécialisés dans la gestion de caméras de vidéosurveillance ou dans la sécurisation d'événements publics collaborent déjà avec les collectivités. Certaines villes délèguent par exemple la gestion des fourrières ou la surveillance de bâtiments publics à des prestataires privés. Si ce développement soulève parfois des inquiétudes, il ne doit pas être perçu comme une menace. Encadrée par une législation stricte, cette évolution pourrait renforcer l'efficacité de certaines missions en soulageant les forces de l'ordre sur des tâches secondaires pour leur permettre de se concentrer sur leurs missions prioritaires. Elle illustre également une capacité d'adaptation face à des besoins croissants de sécurité, tout en préservant la souveraineté des pouvoirs publics sur les décisions stratégiques.

L'efficacité de Voisins Vigilants et Solidaires est attestée par plusieurs témoignages. À Salon-de-Provence, en une année, 258 signalements ont été effectués via la plateforme, concernant notamment 55 cambriolages ou tentatives, ce qui a conduit à sept interpellations par la police nationale (support.voisinsvigilants-connect.org). En septembre dernier, une agression a été stoppée et les auteurs interpellés dans la commune de Pomponne en Seine et Marne grâce à ce même dispositif. Dans le magazine Le Point, la maire de Gagny, en Seine-Saint-Denis, affirme constater une baisse de 40% des cambriolages dans la zone couverte par Voisins Vigilants et Solidaires et à Bry-sur-Marne, dans le Val-de-Marne, le maire annonce que 20% des interpellations de sa police municipale sont liées à des alertes postées sur la plateforme.

Au-delà de la prévention de la délinquance, Voisins Vigilants et Solidaires favorise également la création de liens sociaux et le développement d'une culture de solidarité au sein des quartiers. Cette dynamique communautaire contribue à renforcer le tissu social et à instaurer un climat de confiance entre les habitants.

Il est essentiel de souligner que la participation citoyenne ne se substitue pas à l'action des forces de l'ordre, mais la complète en apportant une vigilance de proximité et en facilitant la remontée d'informations pertinentes. Cette synergie entre citoyens et autorités constitue un levier efficace pour améliorer la sécurité au quotidien.

Face à l'évolution des défis sécuritaires, l'engagement des citoyens aux côtés des forces de l'ordre apparaît non seulement nécessaire, mais également porteur de résultats concrets. Des dispositifs tels que Voisins Vigilants et Solidaires démontrent que la solidarité et la vigilance partagée sont des atouts précieux pour renforcer la sécurité et la cohésion sociale dans nos communes.

RENCONTRE AVEC MOHAMED DOUHANE

DES QUARTIERS POPULAIRES DE GRENOBLE AUX HONNEURS DE LA RÉPUBLIQUE : PARCOURS D'UN POLICIER AUX 3000 VIES

Qui est Mohamed Douhane ?

Parler de soi n'est pas une chose aisée, mais je dirais que Mohamed Douhane, est d'abord un homme de son temps, qui vit ses années « quinqua » avec une certaine sérénité, même s'il lui arrive parfois de regarder dans le rétroviseur avec un peu de nostalgie. J'ai eu le bonheur en effet de naître au sein d'une famille joyeuse et soudée, originaire d'Echirolles, commune populaire de la banlieue grenobloise. Je suis plus précisément le cadet d'une fratrie de 6 enfants (4 garçons, 2 filles), un père chauffeur de bus et une mère femme de ménage. Bref, j'avais une maman aimante, à l'énergie débordante, obsédée par l'éducation de ses enfants et un papa travailleur, généreux mais qu'il fallait éviter d'agacer lorsqu'il revenait de son travail, après avoir passé 12 heures dans son bus…Cette éducation stricte à la maison trouvait d'ailleurs son prolongement à l'école, avec des instituteurs qui avaient des méthodes très éloignées de « l'esprit mai 68 ». D'ailleurs beaucoup pratiquaient un sport très en vogue à l'époque : les coups de pieds au c…à vocation « pédagogique »…



La suite, c'est un Bac Philo-Lettres, un diplôme de Sciences- Po Grenoble, un DESS de « Métiers de la formation » et deux premières expériences professionnelles à la CCI puis à la mairie de Grenoble, comme chargé de mission à la DRH.

Et la police nationale, me direz-vous ? Et bien c'est la rencontre extraordinaire en 1990, avec Gérard L. un inspecteur des RG… homme doté d'une grande générosité et une culture générale à faire pâlir le premier des académiciens. Mon projet d'intégrer la police nationale a mûri pendant mon service militaire au 61ème régiment d'artillerie à Morhange, puis plus tard au 1er régiment de Spahis de Valence. Deux expériences qui m'ont durablement marquées.

C'est ainsi que je me suis présenté et était reçu au concours d'inspecteur de police, le seul concours que je jugeais digne de passer à l'époque, et je dois dire que je n'ai pas été déçu du voyage !

Quelles sont vos fonctions ?

De l'investigation judiciaire en 1993 au lendemain de ma scolarité d'inspecteur de police, en passant par la sécurité publique dans un commissariat de banlieue, la préfecture de police de paris pendant de nombreuses années (DSP/DPUP/DSPAP), puis le syndicalisme policier au plus haut niveau, en tant que représentant du personnel dans les instances nationales. Enfin, alors que j'avais atteint le grade de commandant de police à l'emploi fonctionnel, j'ai obtenu une mise à disposition comme officier de liaison de la DGPN auprès d'une institution ministérielle assurant la mise en œuvre et le pilotage des politiques de la ville et de cohésion des territoires : l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Mon parcours reflète les possibilités de mobilité et d'épanouissement professionnel que propose cette grande maison qu'est la police nationale.

Cela passe bien sûr par l'obligation de se remettre en cause, questionner son parcours, ses motivations et surtout acquérir de nouvelles compétences. C'est ainsi qu'en 2012, j'ai eu la chance, tout en étant en activité, d'obtenir un Master 2 d'« Expert en protection des entreprises et intelligence économique » puis un certificat de conférencier en sécurité économique, les deux étant dispensés par l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), dans le cadre d'une session nationale spécialisée. J'ai récidivé 10 ans plus tard en suivant avec un rare bonheur, le cycle « Citoyenneté » puis la 34ème session nationale Sécurité et Justice de l'IHEMI, formation prestigieuse qui se présente rarement dans une carrière.

Si vous me le permettez, j'aimerais alors que j'aborde la dernière ligne droite de ma carrière au sein des services actifs de la police nationale, exprimer mon profond respect à cette belle institution qui m'a permis de vivre une vie pas ordinaire au service de mon pays. Je vous le dis sincèrement, je voue une éternelle gratitude et reconnaissance à deux de mes anciens directeurs (Eric Le Douaron qui a terminé sa carrière comme préfet et Christian Sonrier, actuel président de l'AHFPN, deux chefs talentueux et d'une rare humanité). Je n'oublie pas non plus, mes collaborateurs et mes équipes bien entendu, sans qui rien n'aurait été possible. Oui dans la police nationale, les ambitions personnelles,

certes tout à fait légitimes, s'inscrivent d'abord et avant tout dans le collectif ! Vérité de la Palice et de la…police : seul vous n'êtes rien. Absolument rien ! Ça je l'ai vite compris.

Quelles sont vos missions au quotidien et les principaux enjeux observés ?

Mes missions sont aujourd'hui diverses et variées. J'ai ainsi la responsabilité de concevoir et animer, avec les partenaires du ministère chargé de la Ville et des autres ministères (notamment de l'Intérieur et de la Justice), les actions publiques en matière de sécurité et tranquillité publique, au travers notamment du suivi des conventions interministérielles.

Mes champs d'intervention sont vastes : renforcement du lien entre les jeunes et la police, prévention situationnelle, accès au droit et aide aux victimes, ingénierie territoriale ; soutien, notamment méthodologique, au suivi et à l'évaluation des actions de prévention prévues par les contrats de ville. J'assure aussi le suivi de la mise en œuvre de la Police de sécurité du quotidien (PSQ) et son articulation avec la politique de la ville (Plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers du 17 juillet 2018 et les divers Comités interministériels à la Ville).

J'ai également dans mon périmètre, la prévention de la radicalisation, qui représente un vaste chantier. Les phénomènes de radicalisation sont particulièrement sensibles à gérer et complexes à appréhender.

Pour mener à bien mes missions, je me déplace souvent sur le terrain à la rencontre des partenaires : les associations, les collectivités territoriales, les services du ministère de l'Intérieur, mes camarades de la police en premier lieu bien sûr, la gendarmerie et ceux de la justice.

Le terrain, toujours le terrain, c'est la clé de la réussite. J'essaie de rester connecté au maximum à la vraie vie, au réel… car je reste persuadé, qu'on ne travaille pas sur la sécurité et la prévention de la délinquance en restant cloué à son fauteuil de bureau, à lire des circulaires et à remplir des tableaux Excel.

Comme formateur de formateurs, habilité depuis 2016, j'anime enfin des sessions de formation sur la thématique « Valeurs de la République et laïcité ». Les échanges avec mes stagiaires et mes nombreux déplacements dans les territoires, m'ont convaincu d'une réalité: « L'Archipel français » décrit par Jérôme Fourquet n'est pas un mythe. Oui la France, l'un des Etats-nations les plus anciens du monde, n'a jamais été autant fracturée qu'aujourd'hui. Et c'est contre ce phénomène inquiétant qu'il faut mobiliser toute notre énergie, car ce n'est pas seulement un enjeu de sécurité, mais plus largement de cohésion sociale et de souveraineté.



PAROLE AUX ADHÉRENTS



« Femme professionnellement engagée sur le sujet de la lutte contre les violences, et hautement sensibilisée sur les questions de sécurité (auditrice IHEDN / IEP Aix Certificat du Renseignement / MBA Management de la sécurité, RCDS GN) j'ai toujours été très attentive aux ouvrages, analyses et prises de positions de Thibault de Montbrial, que je juge visionnaires et courageuses.

La qualité des travaux publiés par le CRSI, l'expertise métier des adhérents couplée à la pertinence des solutions proposées par le Comité stratégique, m'ont convaincue d'adhérer au CRSI, un espace de réflexion et d'actions d'importance majeure.

Je ne peux qu'encourager toute personne soucieuse de l'avenir de notre pays à rejoindre le CRSI. »

Dominique Brogi (Avignon)
Créatrice du dispositif MONSHERIF

« Mon adhésion au CRSI fut le prolongement naturel de mon engagement dans la réserve opérationnelle en tant que médecin militaire.



La volonté de servir mon pays aux côtés de personnes animées par l'amour de la France et qui veulent servir et protéger les Français des menaces actuelles ou futures.

J'ai été attiré par la personnalité de Thibault de Montbrial qui est une d'une très grande probité, un homme courageux, déterminé et profondément humain, qualités que l'on retrouvent chez l'ensemble des responsables du CRSI.

Ces personnes courageuses et déterminées ont à cœur de servir la France en dehors de toute considération politique, car comme le répète Thibault de Montbrial :

Le droit à la paix et à la sécurité est un droit humain fondamental qui n'est ni de droite ni de gauche car il est le préalable à tout projet de société. »

Stéphane Aillaud (Aix-en-Provence)
Médecin, radiologue



« Sensibilisé par les sujets de la sécurité intérieure et dans mon rôle de coordinateur d'évènements au sein d'une association dans l'Hérault, j'ai convié à une conférence Monsieur Thibault de Montbrial qui a exposé ses analyses pertinentes ainsi que ses solutions sur la situation de la sécurité en France.

Cela m'a conduit à adhérer au CRSI pour continuer à être informé, à pouvoir échanger avec les membres actifs et aussi pouvoir partager localement les actions et informations sur les sujets relatifs à la sécurité et à la souveraineté. »

Jean-François Pernet (Montpellier)
Retraité, ancien Senior Project Finance Controller



« Je me suis rapprochée du CRSI avec trois objectifs : comprendre, apprendre, et échanger. Passionnée par le droit et la sécurité, je souhaitais obtenir une vision globale des enjeux sécuritaires nationaux sous l'angle de la souveraineté. C'est gagné !

Le centre de Thibault de Montbrial vient combler une lacune rencontrée souvent en tant qu'étudiante. Il m'est en effet difficile de rejoindre et de participer à des groupes de travail entremêlant experts politiques, judiciaires et militaires sans avoir de l'expérience dans le domaine. La qualité des intervenants est toujours inconditionnelle. La stimulation l'est aussi— le groupe est animé par un amour du pays et un pragmatisme inébranlable.

En résumé, le CRSI vient apporter une réponse à un besoin national de réflexion sur le futur. »

Jeanne A. (Paris)
Étudiante

DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CRSI



L'explosion des faits antisémites en France depuis le 7 octobre 2023

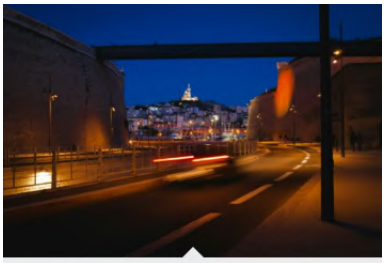
27 novembre 2024



Le commerce agricole français

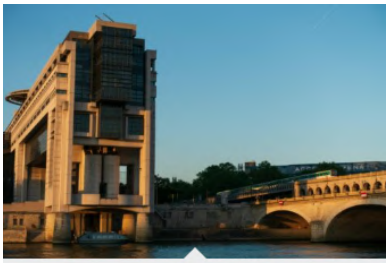
Le commerce agricole français Les résultats de la France en matière de commerce extérieur constituent un enjeu majeur de souveraineté....

21 novembre 2024



Chiffres 2023 des infractions aux codes de la route : Les délits en forte augmentation

15 novembre 2024



La dette française

La dette française Par Tristan Audras Quelques chiffres Dette : Le montant de la dette publique s'élevait en 2023 à 3 100...

4 novembre 2024



Le défi énergétique du numérique

Le défi énergétique du numérique Depuis 2015 et la signature des accords de Paris, 196 pays dont ceux de l'Union...

1 novembre 2024

Retrouvez tous nos travaux en ligne
www.crsi-paris.fr

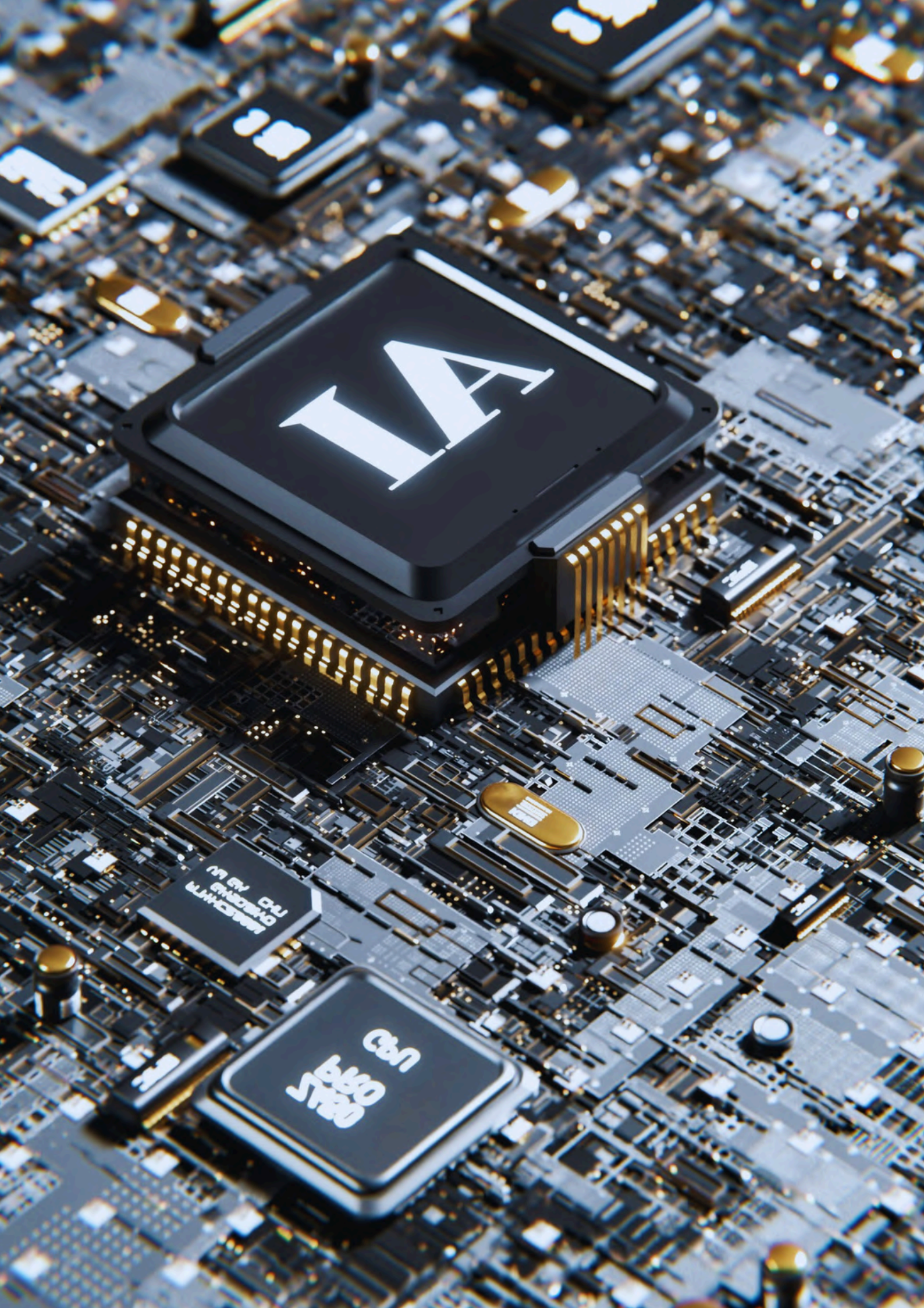
ILS NOUS SOUTIENNENT

ADHÉREZ AU CRSI
POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉFLEXION SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE !

MENTIONS LÉGALES

La Lettre de la Sécurité Intérieure - © Décembre 2024 - Tous droits réservés
Directeur de publication : Thibault de Montbrial
Conception, rédaction et réalisation : Olivier Debeney
Crédit photos : Maud Koffler, Yaniv Bettane, Pierre Galan, Mathéo Tessa

CRSI - Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure
Association Loi 1901 - N° enregistrement W751227813 - 10 rue Cimarosa - 75116 PARIS - France
Contact : 01 43 80 15 25 - secretariat@crsi-paris.fr - www.crsi-paris.fr


IA